

Sciences Economiques et Sociales

Stage Intégration économique et croissance L ' Union Européenne

Bruno HOSTE
Xavier OECHSLIN
Maryline ROCHETTE

Stage – Intégration économique et croissance – L'Union Européenne - 1999 2000

Bruno HOSTE - Maryline ROCHETTE - Xavier OECHSLIN

Aux collègues inscrits au stage du 11/04/2000 à Grenoble :

Les collègues inscrits à la seconde session du stage qui devait se dérouler au Lycée Aristide Bergès de Seyssinet, le 11/04/2000 ont reçu leur convocation par un fax le lundi 10 dans l'après-midi, le rectorat ayant oublié de les envoyer ! Nous leur demandons de bien vouloir nous excuser pour ce dysfonctionnement qui est regrettable à plus d'un titre. Pour nos collègues d'abord : n'ayant pas reçu de confirmation officielle en temps voulu, ils n'ont pas pu se libérer pour le lendemain. Pour le travail collectif commencé lors de la première session : ce stage, avait parmi ces objectifs d'aboutir à une production d'outils permettant de traiter l'item. Cet objectif n'a donc été que très partiellement réalisé. Pour la Formation Continue enfin : si nous voulons maintenir, voire renforcer cet outil qui nous paraît indispensable à l'exercice de notre profession, chacun à son niveau doit tout faire pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

L'équipe des formateurs

Voici donc quelques documents afin de tenter d'achever le travail entrepris lors des deux premières journées.

Sommaire

RAPPEL DU TRAVAIL PREALABLE AU STAGE: Recherche d'une problématique

RETOUR DE STAGE

LES INTERVENTIONS de XAVIER OECHSLIN

- L'intégration européenne comme facteur de croissance
- La construction européenne – Un projet spécifique
- L'intégration européenne, freins, limites, perspectives

UN BILAN DES PRATIQUES SUR CE POINT DE PROGRAMME :

Questionnaire - Document de travail et de réflexion sur les démarches entreprises en classe

DES PROBLEMATIQUES

- 1 - L'Europe n'est pas achevée, la construction européenne est un processus qui se poursuit - Est-il « irrévocable » ?
- 2 - Articulation présent/futur :
 - Que construisons-nous ?
 - Cette construction préserve-t-elle un espace économique et social original ?
- 3 - L'intégration européenne est-elle un facteur de croissance ?
- 4 – Qu'est-ce que l'intégration économique ?

DES SEQUENCES

- Faire percevoir les avantages de la monnaie unique et ses contraintes.
- Découvrir comment rétablir la croissance dans le cadre de l'intégration européenne
- Jeu de rôles : Faire une synthèse du cours, prendre conscience des difficultés de l'intégration, de la continuité du processus

UN SUJET (contenu du sujet, analyse du sujet, une bonne copie d'élève)

Dans quelle mesure le processus d'intégration économique a-t-il favorisé la croissance des pays de l'Union Européenne ?

UN TD – STRATEGIES DES ENTREPRISES ET EUROPE SOCIALE : l'exemple des transports routiers (TD entrepris lors des deux premières journées à Grenoble terminé par les formateurs)

UNE BIBLIOGRAPHIE

Travail préalable au stage : Recherche d'une problématique

Compte-tenu de la diversité des demandes exprimées autour de ce thème, nous avons structuré ces trois journées à partir de deux axes de réflexion :

- Un premier axe qui porte sur l'intitulé du programme de Terminale – *Intégration économique et croissance (L'exemple de l'Union européenne)* – Ce sera le point de départ.

- Un second point nous est paru nécessaire, notamment pour traiter et prolonger le premier : il s'agit de montrer la spécificité européenne. Cette approche peut permettre une entrée dans plusieurs points des programmes de SES au lycée. Par exemple en seconde en ECJS), en première (les questions de l'euro, des pouvoirs publics...). Néanmoins, la mise en œuvre de ces diverses applications nous paraissant bien lourde pour un stage de trois journées, nous avons fait le choix de travailler ce point dans le cadre du thème 3 du programme de terminale.

Quelques questions apparues lors de la préparation du stage :

Comment travailler sur la relation – intégration économique/croissance - sans se laisser enfermer dans une approche "mécaniciste" qui rejetterait la dimension critique ?

Faut-il considérer l'Europe comme un exemple (une illustration) de la relation - intégration économique/croissance - ?

Dans ce cas, avant même de répondre à cette question, il conviendrait de distinguer les deux termes :

- L'Europe est-elle un exemple d'intégration économique plus poussé que d'autres ? Oui. Mais à quel prix, dans quelles conditions, pour quel projet, quel avenir, avec quels problèmes ?

- Peut-on considérer l'Europe comme zone exemplaire de croissance économique ? La question est en débat (Depuis quand ? Par rapport à quels pays ? Quelles zones de libre – échange ?...)

Autrement dit, l'Europe a peut-être gravité avec succès les marches de la typologie Balassa mais pour quel projet ? Pour servir quels intérêts ? Pour quel avenir ?

C'est pour répondre, entre autres, à ces questions qu'il nous a semblé nécessaire de s'interroger sur la *spécificité* de l'Europe, son avenir. Partant de là, l'une des entrées possibles dans le thème pourrait être la suivante: *dans quelle mesure le processus d'intégration européen (qui n'est pas seulement économique) peut-il (pourra-t-il) favoriser la croissance (et l'emploi) ?*

Par ailleurs, Il nous semble également nécessaire de réfléchir sur la question du rôle, de la place de l'Europe dans le processus de mondialisation. Cet aspect pourrait être traité de façon transversale avec le premier item – Libre échange, protectionnisme et croissance -

Ces questions, ces quelques propositions seront abordées, devront être débattues, amendées grâce aux interventions de Xavier Oechslin et aux apports de chacun d'entre nous, lors de ces trois journées.

Retour de stage

Il s'agissait d'abord de répondre à des demandes diverses et pas forcément faciles à préciser – Se pose ici la question de la (re)formulation de nos demandes dans nos lycées : les procédures actuelles sont-elles les mieux adaptées ?

Il s'agissait ensuite, dans le droit fil du travail entrepris au sein du (défunt) GRESES de construire un stage qui réponde à nos préoccupations – récurrentes – et semble-t-il différentes. Pour mémoire, c'est la question de la tension entre deux catégories de priorités : *le stage pour capitaliser* – notamment des connaissances, des infos, pour traiter au mieux un point de programme précis et *un stage pour mutualiser* – notamment des pratiques dans nos classes construites à partir de situations concrètes, pour répondre aux besoins de nos élèves.

Pour cela nous avons travaillé sur deux axes qui dans notre esprit sont indissociables :

- identifier/construire/développer/confronter différentes problématiques, démarches, outils qui nous permettent de traiter cet item dans nos classes
- pour cela travailler en équipe, autant dans la construction du stage que lors de son déroulement. C'est-à-dire renoncer à l'idée qu'il y ait un cours type, un corrigé type etc... pour une question donnée. La mise en priorité de cette diversité a aussi influencé notre démarche dans la construction du stage : trouver un intervenant qui non seulement s'adapte à nos demandes, à nos pratiques mais qui plus est, essaie de définir en amont du stage le champ de problématiques possibles en l'ouvrant autant que le point de programme peut le permettre. C'était un travail évidemment important, probablement ingrat parce qu'il demande à l'intervenant de préparer une intervention qui peut dépasser son domaine de spécialisation : notre collègue Xavier Oechslin a bien voulu se prêter à ces exigences. : nous le remercions vivement.

Retour et futur...

Nous voudrions exprimer deux éléments à prendre en compte au cas où la démarche choisie devrait être reprise dans les stages futurs :

- celle-ci demande un travail conséquent, notamment pour l'intervenant mais pas seulement.
- les productions des différents groupes vous sont livrées sans modifications de notre part (à l'exception des productions de Grenoble qui n'avaient pu être achevées). Leur diversité montre, à notre avis, l'importante implication

de tous. A chacun de s'en saisir, de les utiliser, les améliorer Et éventuellement les remettre « dans le circuit » par le biais du serveur académique de SES.

L'intégration européenne comme facteur de croissance – Intervention de Xavier Oechslin

Introduction

La question de l'existence européenne

L'Union européenne se réalise sur une logique économique alors qu'elle a des fondements politiques avec des attentes d'ordre surtout économique (spécialisation, économies d'échelle, progrès technique, compétitivité...)

Plan de l'intervention :

I - Définir l'intégration économique (ZIR)

II – Les avantages externes liés à l'intégration

III – Les avantages internes

I – Les Zones d'Intégration Régionales

1 – L'émergence de ZIR

Quel objectif ? Le même que celui du libre-échange (augmentation de l'efficacité économique) – Dans cette perspective, les ZIR ne seraient qu'une étape dans le processus de libéralisation du commerce international

Quels moyens ?

- Relations privilégiées entre les pays (préférence communautaire). Cette préférence communautaire correspond aussi à une préférence géographique
- Suppression de toutes formes de discrimination entre les différents pays

(en appui : Doc – JM Siroen cf annexe)

2 – Les formes d'intégration économique

La typologie de Béla Balassa comme outil d'analyse

Il y a deux façons d'envisager l'intégration économique à partir de cette définition :

- soit comme une situation sans discrimination
- soit comme un processus visant à supprimer celles-ci. Cette deuxième approche est plus opérante pour étudier le cas de l'Europe.

Les cinq étapes de la typologie Balassa

(en appui – Doc 8 P 224 – Manuel Bréal 1999) :

- Zone de libre-échange (suppression des droits de douane et quotas sur les biens et services ex : AELE)
- Union douanière (mise en place d'un tarif extérieur commun et donc existence d'une politique commerciale commune réalisée dès 1968 dans la CEE)
- Marché commun (libre circulation et libre établissement des personnes et des capitaux)
- Union économique (harmonisation des politiques économiques nationales)
- Union économique et monétaire (intégration économique totale, unification des politiques monétaires, fiscales, sociales)

Ce processus pose le problème de l'intégration politique.

3 – La voie empruntée par l'Europe

Pour l'Union Européenne, l'objectif –déclaré ou non – est de pousser l'intégration le plus loin possible. C'est donc un objectif très ambitieux.

- Les années 57 –60

Les débuts se passent bien puisque dès 1961 (1^{er} juillet), il y a suppression des restrictions quantitatives. De même, au 1er juillet 1968, les droits de douanes sont supprimés à l'intérieur de la zone.

- Les années 70 – 80

Cette période est essentiellement marquée par l'élargissement de la Communauté Européenne et par l'instauration du SME.

C'est aussi à ce moment que se pose pour la première fois la question du choix entre élargir la zone ou approfondir les relations à l'intérieur de celle qui existe déjà. Le ralentissement du rythme de l'intégration vient probablement de ce dilemme.

- Les années 80 – 90

Se pose alors la question de relancer la construction européenne :

- par l'élargissement. C'est l'occasion de repérer les limites techniques, fiscales
- en définissant l'horizon 93 – Le Grand Marché
- La décennie 90 correspond à la mise en actes de la relance des années 80 avec notamment l'intégration monétaire.

Bilan : quels éléments retenir?

L'Europe n'est pas un modèle pur d'intégration économique car son processus est particulier, difficile à situer à un moment donné de l'échelle Balassa. Les étapes de la construction européenne n'ont pas toujours suivi l'enchaînement chronologique proposé par Balassa (cas de la PAC mise en place en 1962 avant même l'union douanière, cas de l'UEM qui se fait sans intégration totale).

II – L'intégration économique européenne et ses avantages externes

1 – Création ou détournement de trafic?

Objectif : montrer que l'intégration économique ne favorise pas toujours l'efficacité économique au sens de la baisse des coûts

Analyser les différents cas possibles

Voir document construit par Xavier Oeschlin en annexe.

Les créations et détournements de trafic dépendent du niveau du TEC. Si le TEC est élevé, il y a un risque de détournement de trafic.

Exemples de certains produits agricoles européens

- les produits céréaliers européens sont avantagés par rapport aux produits céréaliers américains dont le prix est pourtant inférieur.
- l'élargissement de l'Union aux pays du sud européen favorise les productions de ceux-ci au détriment des productions d'Afrique du Nord (détournement de trafic pour les oranges du Maghreb).

En conclusion :

Plus le TEC est élevé, plus il y a de risques de détournement de trafic

Les effets de l'intégration européenne : le chiffrage est différent selon les méthodes utilisées mais toutes s'accordent pour dire que les créations ont été supérieures aux détournements de trafic. De plus, les dangers évoqués plus haut pour les produits agricoles sont limités par des questions de proximité géographique et par l'existence préalable d'échanges à l'intérieur de la zone déjà développée.

2 – D'autres effets négatifs

- effet d'appauvrissement des pays tiers
- risques de guerre commerciale. Ce risque serait d'autant plus élevé que le nombre de ZIR est faible

III – Les effets dynamiques de l'intégration

(L'intégration européenne et ses avantages internes)

1 – Effets d'économie d'échelle et concurrence accrue

Encadré A - P 187 – Manuel La Découverte

La zone d'intégration permet l'élargissement du marché et présente dans une logique libérale un certain nombre d'avantages pour les entreprises:

- économies d'échelle
- accès plus large aux marchés des capitaux
- accès plus large aux marchés des matières premières
- effort facilité pour les dépenses de recherche et développement
- transferts de technologie
- organisation plus efficace du marché du travail
- concentration des entreprises surtout dans les secteurs liés aux dépenses publiques (énergie, transports...)

Ces avantages peuvent aussi exister sans intégration économique.

Des effets négatifs sont cependant possibles:

- restructuration des activités
- développement des inégalités régionales
- risques liés à l'absence ou à l'insuffisance de politiques économiques communes.

2 – Développement d'une spécialisation intrabranche

L'intégration économique comme facteur de développement du commerce intrabranche

Docs 1 et 2 P 222 – Manuel La Découverte

3 – Les investissements directs dans la ZIR

Le pari est celui de rendre l'Europe attractive pour les investissements par peur de protectionnisme. (cf : l'installation de Toyota en France). Le risque étant la variation de la parité de l'euro par rapport au dollar.

Bilan

- Le processus d'intégration économique en Europe se déroule depuis 50 ans, il est progressif mais irrégulier dans ses avancées

- Doit-on considérer ce processus d'intégration européenne comme une étape dans la mondialisation des échanges ou bien comme un projet spécifique?

La construction européenne – Un projet spécifique – 2^{ème} Intervention de Xavier Oeschlin

Introduction

Pour l'intervenant, la construction européenne est un projet politique même si l'UE a une base économique, faute de pouvoir faire mieux

I – Histoire de la construction européenne

1 - Quand commence l'Europe ? De quelle Europe parle-t-on ?

- premier sens: définition géographique (jusqu'où?)
- deuxième sens: l'Europe politico-culturelle (H Mendras)

- quatrième sens: l'Europe communautaire: un projet spécifique de construction de nature économique et politique qui

suppose l'abandon de souveraineté.

Notre étude porte sur l'Europe communautaire.

2 – Europe des prophètes

La période de maturation de l'idée européenne est difficile à cerner.

Dès le dix neuvième siècle: V Hugo – Saint Simon – Proudhon

Prise de conscience après la première guerre mondiale. Perte de force de l'idée de l'Europe des nations: le retour à la puissance ne peut se faire par une nation isolée. Les élites sont à l'origine de cette idée, en particulier: Richard Coudenhove de Kalergi (voir plus loin)

3 – Europe des pionniers (1951 – 1973)

1951: CECA

CECA – Mise en commun des activités d'industries lourdes qui servent à faire la guerre et à reconstruire.

Le projet européen est initié "par le haut": pas de mouvement populaire pro-européen.

Dates importantes: - 30 août 54: premier échec politique (Communauté Européenne de Défense)

- 30 janvier 66 – Droit de veto instauré comme mode de fonctionnement de la Commission Européenne.

1973: premier élargissement

4 – Période de l'élargissement et de la relance

Premiers élargissements en 1973, 81, 86

1986 – Acte Unique prévoit libre-échange des marchandises, services, personnes, capitaux. On envisage aussi une harmonisation des normes, des règlements, de la TVA et la prise de décision à la majorité.

C'est aussi une période où se manifeste la volonté d'approfondissement. Mais peut-on mener élargissement et approfondissement de pair?

5 - Vers l'achèvement de l'Europe ?

Traité de Maastricht – Elargissement – Union économique et monétaire – Traité d'Amsterdam

Les années quatre vingt dix nous conduisent-elles à un achèvement du projet européen?

II – Les fondements de la construction et de la citoyenneté

Deux axes de réflexion

1 – L'idée d'Europe Unie

Les pères fondateurs

- Richard Coudenhove de Kalergi – 1894 – 1972 : Sujet autrichien, d'origines grecques et néerlandaises, fils de diplomate
- Jean Monnet – Fils de négociant en cognac – Voyage et reçoit pour son activité professionnelle

De par leur "socialisation primaire", tous les deux échappent au nationalisme ambiant

L'idée d'Europe naît donc chez des personnes ayant une formation personnelle élitiste

Leur argumentaire :

La paix, la sécurité, la menace de la guerre (" l'opposition France/Allemagne doit être éliminée " - Jean Monnet)

La nation n'est plus le cadre pertinent pour la régulation des activités économiques

La place de l'Europe : les intellectuels ont conscience du déclin de l'Europe (surtout après la fin de la seconde Guerre Mondiale – Yalta). Ils Manifestent la volonté pour l'Europe de jouer un rôle international (en particulier par rapport au continent africain) et de forger une identité européenne.

Leur méthode

Cherchent à rallier à leur cause les élites politiques et intellectuelles : ils n'ont pas l'intention d'avoir recours à un mouvement populaire, ni de stratégie de formation à long terme de l'opinion publique (par exemple par le biais de l'éducation)

Confient l'élaboration de l'Europe à des comités d'experts qui rassemblent des décideurs du privé et du public.

Conclusion :

L'idée d'Europe unie s'érige contre les nationalismes à une époque où ces idées règnent en maître, avec leurs ambitions de domination et de revanche

L'idée d'Europe se développe dans un cadre humain ouvert sur les cultures, les peuples. Mais dans un milieu élitiste. Il n'y a donc pas d'ancrage populaire de l'idée européenne.

Par les méthodes utilisées pour développer le projet : il y a un déficit démocratique que l'on retrouve encore aujourd'hui dans le fonctionnement des institutions.

2 – L'exercice de la citoyenneté européenne

Va se faire de façon tardive (premier référendum sur l'élargissement en 1973 – Premières élections en 1979)

S'est développée une " citoyenneté de marché " plutôt qu'une citoyenneté politique (la libre-circulation des hommes vient après la libre-circulation des marchandises dans le Traité de Rome)

Les textes sur la citoyenneté européenne :

* Les droits antérieurs au Traité de Maastricht

- Liberté de circuler, séjourner sur les territoires des Etats membres

- Droit d'éligibilité (voter, être élu) pour les élections européennes (D Cohen-Bendit), pour tout citoyen européen dans n'importe quel pays de l'Union (exception pour le Luxembourg)

* Droits nouveaux

- Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour tout citoyen européen dans le pays où il réside. Mais des restrictions existent, notamment en France où un européen peut être élu mais ne peut pas être maire ni grand électeur. (Problème de l'élection des sénateurs)

Cela pose le problème d'une citoyenneté à plusieurs vitesses. Comment éviter cette dérive ?

- Droit de saisine du médiateur européen (mais les pouvoirs du médiateur sont limités)
- La protection diplomatique par les consulats des pays de l'Union est garantie à tout citoyen membre de l'Union, dans n'importe quel pays tiers

Quelques réflexions

Des effets sur l'identité. Double enjeu de ces dispositions :

- nationalisation de l'identité européenne. Faire de l'Europe une référence identitaire (très long à réaliser. Comment ?)
- la " dénationalisation " de l'identité nationale

La perception par le citoyen de base de l'identité européenne est extrêmement faible, et s'appréhende surtout par la standardisation des biens

L'euro pourra-t-il être un événement fondateur de l'identité européenne ?

L'intégration européenne : freins, limites, perspectives – Troisième intervention de Xavier Oechslin

Introduction

La question du rythme de l'intégration européenne se pose de façon aigüe au début des années 80. Comment relancer le processus ?

Quatre voies possibles :

- Réformer les institutions communautaires (accroître les prérogatives du Parlement et de la Commission)
- Relancer le débat sur la défense européenne
- Mettre en place le chantier monétaire
- Réaliser un espace économique commun

Sur les trois premiers chantiers, la question de la supranationalité se pose... Reste donc le quatrième (le projet de Grand Marché) qui, seul, sera envisagé.

Il y a donc une difficulté à construire l'Europe sur autre chose que l'économique. Mais l'économique lui-même demanderait d'aller plus loin sur le plan politique.

I – Les aspects à dominante économique

1- Le coût économique de l'insuffisance de l'intégration européenne

L'anecdote de V Giscard D'estaing – Le billet de 100,00 francs qui, en voyageant au sein de l'Europe, se rétrécit à chaque frontière (problème des coûts de change)

Il existe des barrières non tarifaires qui coûtent chères :

Différences dans les règles techniques

Délais en douanes

Manque d'ouverture des marchés publics

Restrictions à la libre prestation de services (transports, services financiers)

Des formalités aux frontières – Les coûts administratifs : 1,8 % de la valeur des échanges (Eurostat)

Les solutions à la suppression de ces coûts sont des chantiers difficiles à réaliser.

Sans ces barrières, la commission estime que la croissance du PIB pourrait être de 1,5% supérieur à ce qu'elle est et les emplois de 0,4 %

Mais aussi des coûts non chiffrés (les coûts de la restructuration)

2 – Les coûts des politiques économiques structurelles

a – La politique de la concurrence

Objectif : réduire les obstacles qui portent atteinte à la concurrence

(interdiction des ententes, lutte contre l'abus de positions dominantes, contrôle des ententes, proscription des aides gouvernementales)

Ambiguïté car limitation de la concentration mais nécessité pour les entreprises européennes d'atteindre une taille critique au niveau mondial

Politique conforme aux objectifs de libéralisation (dénationalisations)

Jusqu'aux années 90, la commission avait un comportement permissif. Depuis, les aides gouvernementales doivent être plus limitées (ex: Renault, Crédit Lyonnais)

b – La politique industrielle (essentiellement de R&D aujourd'hui)

Demeure modeste (2,9% des dépenses du budget européen)

La politique de R&D reste encore largement du ressort des pays membres, voire de la coordination des pays membres (exemple d'Airbus)

Est promue surtout la recherche fondamentale (ESPRIT – RACE – EUREKA)

L'exemple même d'une politique structurelle européenne. A permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire européenne ...Mais - c'est 46,5 % du budget européen (années 95 - 97)

- c'est une source de conflits entre les pays les plus et les moins agricoles

- c'est une source de fraudes (importations/ réexportations pour toucher des subventions, vaches fictives...)

Les perspectives sont plutôt positives en raison du rapprochement entre les coûts européens et les coûts mondiaux.

Ce qui devrait permettre à la fois une baisse (ou un contrôle...) des subventions et une baisse de la fraude (moins intéressante)

Mais demeure le problème des PECO si élargissement

Certains pays (les anglais, les allemands) proposent une " renationalisation " de la PAC (prise en charge des coûts par les Etats). Mais celle-ci a peu de chances d'aboutir.

d- La politique régionale

FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) – 13 % environ du budget européen

But : atténuer les effets de l'intégration sur les inégalités régionales et l'emploi.

Il est difficile de mesurer les effets de cette politique car le plus souvent, elle s'additionne aux aides nationales.

Les pays qui en ont profité le plus ont connu une croissance supérieure à la moyenne de l'UE depuis 15 ans (Irlande, Portugal).

A l'avenir, irlandais et portugais seront " dépassés dans la pauvreté " par les PECO.

Ce budget restera vraisemblablement important (relativement)

e- La politique sociale

Environ 8 % du budget européen. Le Fonds social européen a pour objectif principal, la lutte contre le chômage (subventions pour faciliter la reconversion)

Le Traité d'Amsterdam incite les états membres à définir des minimum sociaux (salaires, durée de travail...)

Mais la question du salaire minimum européen est en suspens. Il n'y a pas d'harmonisation des réglementations.

f- Les questions budgétaires et fiscales

Faiblesse du budget européen (plafonné à 1,27 % du PIB européen jusqu'en 2006)

Problème de l'harmonisation de la TVA. Question de l'harmonisation des taux. Vieux problème (1958).

A terme l'objectif serait de prélever la TVA dans le pays d'achat du bien...D'où la nécessité d'harmoniser au préalable.

Le projet serait un rapprochement des taux à plus ou moins 2% de différence (taux moyen actuel 14,2%)

A terme, la mise en place d'une fiscalité européenne est posée. Mais cela touche à la question de l'abandon de la souveraineté nationale et à la nécessaire augmentation du pouvoir du parlement européen.

II – Les chantiers à dominante politique

1 - La question de la PESC (politique étrangère de sécurité commune)

Un problème depuis l'échec de la CED (1954)

Le traité d'Amsterdam prévoit la possibilité de mettre en œuvre une stratégie commune mais elle doit être décidée à l'unanimité.

De plus, il existe un droit de veto pour les pays si des raisons politiques nationales peuvent être exposées.

2 - La question de l'élargissement

Question de l'articulation élargissement/approfondissement

* Qui peut y entrer ?

Le Traité de Rome répond : " tout Etat européen " Mais se pose à nouveau la question des limites (géographiques ? culturelles ? économiques ? politiques ? de l'Europe

La question de l'élargissement repose donc la question du projet européen

Pour cela, cinq critères ont été définis par la Commission Européenne

Identité européenne (respect)

La démocratie et le respect des droits de l'homme

L'acceptation de l'acquis communautaire

Une économie de marché efficace et compétitive avec un cadre administratif et législatif

La possibilité de s'intégrer dans la PESC

Discussions actuelles autour de l'élargissement :

*Projet allemand de la CDU : faire une Europe des noyaux durs (couple franco-allemand, puis les " cinq de Schengen ", l'Euroland , les quinze, les quinze plus les nouveaux)

•Reste le problème de l'intégration des PECO (UE à 40 impossible)

III – Les aspects autres qu'économiques et politiques

Le problème démographique (rééquilibrages, politique migratoire commune : droit du sol ou droit du sang ?...)

La question linguistique et culturelle : 11 langues officielles actuellement.

La libre-circulation des facteurs de production (100 000 normes à prendre en compte au niveau européen...Comment harmoniser les règles techniques ?)

D'où harmonisation minimale (santé, environnement, sécurité) et démarche de reconnaissance mutuelle.

Problème de la reconnaissance des diplômes qui existe depuis 1976 mais qui s'applique difficilement.

Conclusion

La poursuite de l'intégration européenne ne pourra , semble-t-il, se faire sans approfondissement du projet politique européen.

Questionnaire - Document de travail et de réflexion sur les démarches entreprises en classe

1 – Quel temps avez-vous consacré à cette partie ?

La plupart des collègues présents au stage consacrent quatre heures à cet item. Ceux qui y consacrent davantage travaillent en transversalité avec le point 7 du programme (intégration économique et politiques conjoncturelles).

2 – Dans quelle progression sur l’année avez-vous inscrit ce travail ?

Tous les collègues présents l’abordent après l’item libre-échange, protectionnisme et croissance

3 – Quelle problématique avez-vous mis en avant pour traiter ce point de programme ?

Deux démarches sont présentées

La première peut se dérouler de la façon suivante :

I – Qu’est-ce que l’intégration ?

II – Les effets attendus

III – Les freins et les limites

La seconde propose une entrée différente dans l’item

I – Quel projet européen ?

II – La croissance économique attendue/les résultats obtenus

III – L’Europe dispose-t-elle des moyens pour préserver sa spécificité ?

Remarques

* Différentes dans leur approche du thème, les deux démarches laissent néanmoins la liberté de traitement de chacune des parties. Ainsi, dans la première problématique, la question de l’intégration peut par exemple être abordée soit par la définition de B Balassa soit directement dans sa dimension européenne. De même, dans la seconde problématique, le point II peut débiter par un cadrage théorique puis continuer par le cas européen ou bien l’inverse.

* Du point de vue des éléments incontournables à traiter, il ressort deux points

La spécificité du projet européen. : celui-ci n’est pas strictement économique

L’analyse de la relation intégration/croissance et son appréciation doivent être débattues

* Certains collègues traitent à la suite le thème de l’intégration et des politiques conjoncturelles.

4 – Quelles notions du programme avez-vous mis en œuvre (essentielles, associées) ?

Pré-requis : Avantages comparatifs – Barrières tarifaires/non tarifaires – Compétitivité – Contrainte extérieure – Libre-échange – Protectionnisme - Croissance

Notions essentielles : Intégration économique

Notions complémentaires : Union douanière – Monétaire – Economique – Zone de libre – échange - Euro

5 - Quelles activités avez-vous mené avec vos élèves (TD, travail sur les représentations, utilisation des TICE, débat, travaux de groupe, évaluation, activités innovantes...) ?

Il n’y a pas d’activité particulières qui aient été menées entre les deux sessions du stage. Il semble néanmoins que la réflexion menée collectivement ait jeté des bases de ce travail pour la prochaine année scolaire. Par ailleurs, les travaux réalisés au sein des groupes de travail l’ont été dans cette perspective : à nous de nous les approprier, les discuter, les transformer.

6 – Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontré sur ce thème ?

Le problème de l’articulation de cet item avec le point 7 du programme. Ou encore l’absence de l’Europe en tant qu’objet-problème.

L’intérêt des élèves qui est manifeste et les contraintes horaires qui ne permettent pas d’y répondre de manière satisfaisante

La masse des pré-requis à mobiliser pour traiter ce thème. Pré-requis de SES mais aussi d’Histoire, de Géographie. En matière de « traçabilité » des notions tout reste à faire...

Grille de travail Recherche de problématique(s) pour traiter le thème

Problématiques possibles	Notions	Temps à consacrer	Activités avec les élèves	Documents utilisables	Mode d'évaluation
<p>L'Europe n'est pas achevée, la construction européenne est un processus qui se poursuit - Est-il « irrévocable » ?</p>	<p>Pré-requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chronologie de la construction européenne - institutions européennes - les flux des échanges européens - croissance économique <p>Notions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration économique - Compétitivité <p>Notions complémentaires</p>	<p>4 heures de cours + une heure de TD</p>	<p>I - Comment ce processus a-t-il commencé et pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadrer par des rappels historiques, identifier l'enjeu des choix à l'origine du projet <p>Situer la construction européenne par rapport aux relations avec les EU</p> <p>II – Quelle dynamique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels acteurs ? (les hommes politiques, les Etats, les entreprises, les collectivités locales) - Quels échanges ? <p>III – Ce processus continuera-t-il ? Pourquoi ? Comment ?</p> <p>Les effets pervers, les limites (transferts de compétence, emploi)</p>	<p>Interventions X Oechslin Docs : JM Siroen – G Kebabdjian</p>	

Problématiques possibles	Notions	Temps à consacrer	Activités avec les élèves	Documents utilisables	Mode d'évaluation
<p>Articulation présent/futur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que construisons-nous ? - Cette construction préserve -t-elle un espace économique et social original ? 	<p>Pré requis Avantages comparatifs DIT Balance des paiements</p>	<p>Heures + 1 TD</p>	<p>Introduction Cadrage historique articulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autour de la finalité économique de l'intégration - autour de la finalité politique - autour de la finalité monétaire <p>Définition de l'intégration (Belassa)</p> <p><u>I- La construction européenne a-t-elle conduit à un développement économique?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Une meilleure allocation des ressources ? Une réduction des coûts de transports ? Quels avantages supplémentaires apporte l'UEM dans la construction ? <p><u>II Quelles limites ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Inégalités régionales demeurent Espace européen polarisé autour de l'Allemagne --Quel est le devenir de l'Europe par rapport à la mondialisation ? Les aspects négatifs de la construction monétaire <p>Conclusion – L'Europe dispose-t-elle aujourd'hui des moyens de conserver un modèle spécifique (culturel, social...)?</p>		<p style="text-align: right;">Grenoble - Février 2000</p>

Stage – Intégration économique et croissance – L' Union Européenne
Grille de travail Recherche de problématique(s) pour traiter le thème

Problématique(s) possible(s)	Notions	Temps à consacrer	Activités avec les élèves	Documents utilisables	Mode d'évaluation
<p>L'intégration européenne est-elle un facteur de croissance ?</p> <p>1 – Quel processus d'intégration ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique et enjeux - Etapes de l'intégration <p>2 - Effets attendus sur la croissance</p> <p style="padding-left: 20px;">Théoriques</p> <p style="padding-left: 20px;">Exemples : Irlande, Espagne</p> <p>3 – Freins et limites de l'intégration européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coûts de la non-Europe Coûts de l'Europe 	<p>Intégration</p> <p>Croissance</p> <p>Avantages comparatifs</p> <p>Compétitivité</p> <p>DIT</p> <p>Notions complémentaires</p>	<p>4 heures + une heure TD</p>	<p>Partir des représentations des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un quiz sur l'Europe - « un brainstorming autour du mot « Europe » - recherche sur « Europe » dans la mythologie <p>TD envisagé sur l'Euro (voir fiche ci-jointe)</p> <p>Visiter les sites des communautés européennes sur internet en accès libre pour nos élèves</p>	<p>Chronologie</p> <p>Article 2 du Traité de Rome</p> <p>Schéma sur les mécanismes d'intégration/ croissance)</p> <p>Nathan P 170</p> <p>Hatier P 207 ou</p> <p>Bordas P 264</p>	<p>Grenoble – Février 2000</p>

<p>ACADEMIE DE GRENOBLE FORMATION CONTINUE Stage – Intégration économique et croissance – L' Union Européenne Grille de travail Recherche de problématique(s) pour traiter le thème</p>	<p>Notions</p>	<p>Temps à consacrer</p>	<p>Activités avec les élèves</p>	<p>Documents utilisables</p>	<p>Evaluation</p>
<p>- Qu'est-ce que l'intégration économique ?</p> <p>- Dans quelle mesure l'intégration permet-elle la croissance ?</p> <p>Le choix a été fait de ne pas s'interroger sur la relation croissance intégration</p>	<p>Pré-requis : économies d'échelle, croissance</p> <p>Notions : Compétitivité Intégration Barrières tarifaires/non tarifaires, régime de change, zone de libre-échange, union douanière, union économique, union monétaire, euro</p>	<p>4 h de cours + 1 h TD</p>	<p>1 – Qu'est-ce que l'intégration ? Repérer les différentes étapes du processus (Belassa), donner des exemples</p> <p>2 – Relation intégration et croissance * Effets attendus</p> <p>* Effets pervers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détournements de trafics - - Inégalités régionales (Alter éco) <p>Guerre commerciale</p> <p>3 – Bilan et perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'UEM - Elargissement <p>Valence – Février 2000</p>	<p>Doc 1 Bordas P 260</p> <p>Schéma simple – Hachette P 212 ou Bordas P 264</p> <p>Bordas P 261 ou Hatier P 209</p>	

Stage – Intégration économique et croissance – l'Union Européenne**Grille de travail : Construction d'une séquence**

Objectif(s)	Déroulement de la séquence et types d'activités	Pré requis	Mécanismes Notions Faits abordés au cours de la séquence	Documents	Suite à donner
Faire percevoir les avantages de la monnaie unique et ses contraintes.	Travail dirigé sur une heure	Distinguer changes fixes, changes flottants.	Taux de change Euro Union monétaire	Construire un tableau avec les cours de change Franc contre Euro et Franc contre \$ Pour janvier 1999 et janvier 2000.	Un autre TD sur les contraintes liées à l'Euro (cf. point 7 Contrainte extérieure, politique conjoncturelle, monétaire, budgétaire, fiscale...

1. –Vous allez en Suisse acheter du chocolat , quelle opération préalable pouvez-vous faire ?

-Celle-ci a-t-elle un coût ?

2. Vous allez en Italie acheter des pâtes, on est en 2003. En quelle monnaie payez-vous ? Quelles différences faites-vous avec la situation précédente ?

3 Airbus s'engage le 12 mai 1997 à livrer 3 appareils le 22 mars 2000 au prix de 300 millions de \$ (paiement en \$ obligatoire). Le 12 mai 1997 le \$ était à 5 franc le 22 mars 2000 il vaut 4 francs

Calculez la recette en francs prévue le 12 mai 1997

Quel sera le montant véritablement perçu le 22 mars 2000 ?

Que constatez -vous ?

4 Que se serait-il passé si les trois airbus avaient été vendu en Italie (paiement en Euro) 300 millions d'Euros ? Rédigez votre réponse en une dizaine de lignes

Stage – Intégration économique et croissance – l’Union Européenne

Grille de travail : Construction d’une séquence

Objectif(s)	Déroulement de la séquence et types d’activités	Pré requis	Mécanismes Notions Faits abordés au cours de la séquence	Documents	Evaluation
<p>Découvrir comment rétablir la croissance dans le cadre de l’intégration européenne</p>	<p>Encourager les jeunes à la mobilité géographique : pourquoi cet encouragement ? Quels enjeux ?</p> <p>Comment réduire le chômage dans un pays sans passer par une politique keynésienne ni par une dévaluation ?</p> <p>Les conditions de la mobilité géographique</p>		<p>Construire un schéma de causalité avec deux pôles : - mobilité géographique - flexibilité des salaires</p> <p>Remarque : la notion de zone monétaire optimale n’est pas abordée</p>	<p>Document MF Jarrett</p> <p>Doc Pb éco -N 2 627 Zone euro : flexibilité des salaires, taux de change et politique économique – P 28</p>	

Stage – Intégration économique et croissance – l’Union Européenne

Grille de travail : Construction d’une séquence

Objectif(s)	Déroulement de la séquence et types d’activités	Pré requis	Mécanismes Notions Faits abordés au cours de la séquence	Documents	Evaluation
<p>Faire une synthèse du cours</p> <p>Prendre conscience des difficultés de l’intégration, de la continuité du processus</p>	<p>JEU DE RÔLES</p> <p>Préparé en groupes</p> <p>Intervention de cinq acteurs :</p> <p>1 journaliste qui définit l’intégration, présente les étapes du processus</p> <p>2 – Maison de disques française (label indépendant) qui présente les avantages de l’UE</p> <p>3 – Un agriculteur anglais qui présente les inconvénients</p> <p>4 – Premier ministre Turc : plaidoyer pour adhérer</p> <p>5 – Commissaire européen : critères d’adhésion, motive sa décision</p>	<p>Croissance</p> <p>Intégration</p> <p>Economies d’échelle</p> <p>Compétitivité</p> <p>Euro</p> <p>Barrières non tarifaires</p> <p>Régionalisation</p> <p>Paix (Musulmans/ Chrétiens)</p> <p>Institutions européennes</p>	<p>Processus d’intégration</p> <p>Technocrates –Obstacles linguistiques des échanges – Abandon de souveraineté</p>	<p>Les élèves utilisent cours déjà suivi et s’informent sur la Turquie –Etat du Monde, Bilan eco et soc du Monde...), la PAC et l’agriculture anglaise, le marché du disque, les conditions d’adhésion</p>	<p>-Voir ci-dessous)</p> <p>Valence – Février 2000</p>

Evaluation – Les observateurs complètent un tableau de synthèse

Définitions et étapes de l’intégration	Avantages	Inconvénients et limites	Conditions d’adhésion

Sujet

Dans quelle mesure le processus d'intégration économique a-t-il favorisé la croissance des pays* de l'Union Européenne ?

Nota : ce sujet nous a été proposé par nos collègues du Lycée Triboulet de Romans, qu'ils en soient remerciés. Il nous a servi de base de départ pour le travail du 14/04/2000 au stage de Valence. Certains documents ont été changés ou modifiés à cette occasion, vous trouverez joints une rapide réflexion sur son évaluation.

- * rappels historiques : 1957 = Traité de Rome (France – Allemagne – Italie – Bénélux)
- 1972 = Adhésion de l'Angleterre, de l'Irlande et du Danemark
- 1981 = Adhésion de la Grèce
- 1986 = Adhésion de l'Espagne et du Portugal
- 1995 = Adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande

Document 1 – Croissance du P.I.B. en volume de quelques pays (taux de croissance annuel moyen en %)

	59-73	73-79	79-85	85-94	98(p)
Union Européenne*	n.d	2.4	1.1	2.6	2.8
Allemagne	4.9	2.6	1.3	2.7	2.6
France	5.7	3.2	1.2	2.1	3.0
Irlande	4.1	4.2	2.2	4.2	8.7
Espagne	7.3	2.4	1.6	2.6	3.6
Etats-Unis	4.2	3.0	1.8	2.3	3.4
Japon	10.9	4.0	4.1	3.2	-1.5

*statistiques établies sur la base de 10 pays jusqu'en 85., de 12 pays de 85 à 94, de 12 pays à partir de 95

n .d. : statistique non disponible

(p) : prévisions

(sources : INSEE et Eurostat)

Document 2 – Répartition par postes du budget européen* (en %)

	1985	1990	1995	1998
FONDS DE GARANTIE AGRICOLE	68.4	56.1	50.4	47.7
FONDS STRUCTURELS (1)	12.8	21.0	28.1	32.9
RECHERCHE	2.4	3.9	3.6	3.7
ACTION EXTERIEURE	3.3	3.1	5.0	5.6
ADMINISTRATION	4.5	5.1	5.7	5.0
AUTRES	9.5	10.7	7.2	5.0

(Alternatives Economiques/hors-série N° 38/4^{ème} trimestre 98)

* 85.7 milliards d'Euros en 1999 – Soit 1.27 % du PIB européen

- (1) Fonds structurels : dépenses visant à moderniser les structures économiques régionales ; à l'origine, il s'agissait de combler le fossé existant entre zones de prospérité et d'expansion et d'autres apparemment condamnées au sous-développement et à l'émigration.

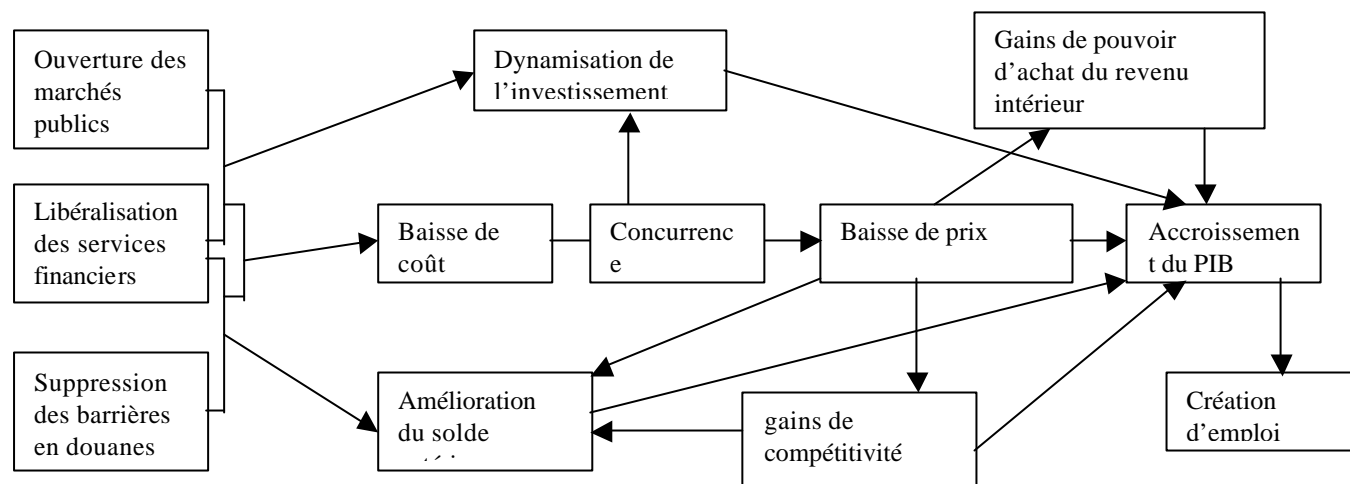
Document 3

En unifiant encore plus le territoire européen aux yeux des entreprises, par l'élimination du risque de change, l'Euro va favoriser une plus grande mobilité du capital. A qui va profiter cette mobilité accrue ?

Dans une zone où les ajustements de change entre les pays auront disparu, la compétitivité de chaque territoire dépendra du niveau de ses coûts et de sa productivité globale. Les pays les plus riches craignent une concurrence accrue des pays à bas salaires. Les pays les moins développés redoutent au contraire que les activités les plus nobles (centres de décisions des grandes firmes, centres de recherche) se concentrent dans les régions déjà plus riches de l'Union, là où se trouvent les infrastructures les plus denses, la main d'œuvre la plus qualifiée, les partenaires les plus performants, etc...

(Source : Alternatives Economiques N° 159 – mai 1998)

Document 4



(source : Ch Hen et J Léonard – L'EUROPE – Editions La Découverte – 1992 – Libre adaptation)

Document 5 -- L'état de la convergence à la fin 1997

Niveau exigé du critère de convergence	Taux d'inflation en %	Déficits publics (en % du PIB)	Dette publique (en % du PIB)	Taux d'intérêt à long terme (en %)	Participation au mécanisme de change du SME
	2.8	-3.0	60.0	7.8	
Allemagne	1.6	-3.3	62.2	5.7	oui
Autriche	1.3	-3.0	66.6	5.8	oui
Belgique	1.5	-2.7	124.9	5.8	oui
Danemark	2.0	0.2	66.9	6.4	oui
Espagne	1.9	-2.9	68.2	6.6	oui
Finlande	1.3	-1.5	58.6	6.1	oui
France	1.3	-3.3	57.5	5.7	oui
Grèce	5.5	-5.2	108.5	9.4	non
Irlande	1.5	-0.3	71.8	6.4	oui
Italie	1.9	-3.0	122.6	7.1	oui
Luxembourg	1.4	1.6	6.7	5.8	oui
Pays-Bas	2.0	-2.1	73.4	5.6	oui
Portugal	2.1	-2.9	63.2	6.6	oui
Royaume-Uni	1.8	-1.8	52.7	7.3	non
Suède	1.9	-1.5	75.9	6.8	non

(source : Deutsche Bank Research- Alternatives Economies/Hors série N° 36 – 2^{ème} trimestre 1998)

Document 6

Les politiques monétaires restrictives, les politiques de rigueur mises en œuvre pour atteindre les critères (de Maastricht) ont asphyxié la croissance et l'emploi. (...) Le principal échec de la stratégie européenne est lié à sa vision étroite de la stabilité économique, exclusivement définie par la stabilité des prix. (...) Alors que l'inflation est désormais vaincue, la poursuite des politiques de rigueur dans le cadre du pacte de stabilité d'Amsterdam ne fera donc que renforcer les pressions déflationnistes.

Au cœur de cette politique se trouve une certaine représentation idéologique d'inspiration libérale. (...) Le volet «social» (du traité d'Amsterdam) (...) préconise d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et notamment sa « fluidité » (terme convenu pour désigner la flexibilité de l'emploi). Le « malheur » est évidemment que la mobilité de la main d'œuvre est faible en Europe, à la différence des Etats-Unis (...)

Or les économistes savent que dans un marché intégré – comme le marché commun européen- il est trois mécanismes permettant d'ajuster les déséquilibres entre les régions : la flexibilité des taux de change, les subventions du budget fédéral pour aider les régions en difficultés à rattraper les autres, la flexibilité des marchés (des biens et du travail).

Or le premier mécanisme a été neutralisé par le choix de la monnaie unique. Le deuxième (qui joue un rôle important aux Etats-Unis !) ne peut être pour l'instant sollicité en raison du refus politique d'accroître le budget de l'Union européenne (...) Reste donc l'ajustement par (...) la baisse des prix et des salaires (...et) le chômage dans les zones en difficulté.

HN Liem et J Huffs Schmid – La monnaie unique en débat – Syros – 1997

*Remarque à posteriori des formateurs : ne serait-il pas utile d'intégrer un document précisant le processus d'intégration ?
Exemples de documents : Doc 33 P 205 Manuel Hatier – Doc 2 P 172 Manuel Belin – Doc 1 P 260 Bordas*

TD – STRATEGIES DES ENTREPRISES ET EUROPE SOCIALE

L'exemple des transports routiers

Les documents 1 et 2 présentent deux conflits : le premier opposant le patronat routier au ministre des transports, le second opposant les chauffeurs routiers à leurs employeurs en janvier et février 2000.

Document 1

L'action a payé ! Après avoir, pendant deux jours, bloqué les frontières, le patronat a appelé à la levée de la soixantaine de barrages dans la nuit du 11 au 12 janvier. Après plusieurs heures de négociations avec le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, les quatre fédérations patronales (Fédération nationale des transports routiers, fédération des entreprises de transport et logistique de France, Unotra et Chambre syndicale des déménageurs) estimaient, vers 3 heures du matin, avoir obtenu satisfaction.

Sur les 35 heures, un projet de décret (Le Monde daté 9-10 janvier) prévoyait que les " *grands roulants* ", c'est-à-dire les routiers qui ont plus de six " *découchés* " par mois, puissent travailler jusqu'à 220 heures par mois (soit 56 heures par semaine). Mais il ne prévoyait rien pour les autres roulants qui représentent 80% des conducteurs. Par conséquent, ceux-ci étaient directement concernés par la loi sur les 35 heures. Selon le patronat, le ministre des transports a accepté que ceux-ci puissent travailler jusqu'à 208 heures par mois (soit 48 heures par semaine).

Le Monde du 13 janvier 2000.

Document 2

Bernard Nobécourt est chauffeur-routier depuis trente ans. " *Avant, je faisais de l'international. Maintenant, vu l'âge, je ne fais plus que des relais de nuit dans la région* ", dit-il en souriant. A cinquante-cinq ans, " *proche de la retraite* ", M.Nobécourt est venu par solidarité avec ses collègues, " *parce que les conditions de travail dans ce métier n'arrêtent pas de se dégrader* ". Un jeune chauffeur s'approche. " *Aujourd'hui, explique-t-il, pour gagner le SMIC, tu dois conduire plus de 200 heures, avec des journées qui n'en finissent pas. Et il faut voir ce qui se passe ailleurs : les chauffeurs polonais, hongrois, roumains, que les patrons font travailler deux fois plus que nous pour des salaires de misère. Les traits tirés, le regard dans le lointain, M.Nobécourt commente : " Faut pas qu'on soit traité comme des chiens ! "*

Le Monde du 2 février 2000.

1. *Montrez les intérêts divergents du patronat routier et des salariés.*
2. *Les chauffeurs routiers français ont-ils à craindre la concurrence des chauffeurs routiers européens ? Pourquoi ?*
3. *Une entreprise de transports française peut-elle être compétitive tout en respectant la législation du travail ? Justifiez.*

Document 3

Des progrès certains sont réalisés depuis le milieu des années 80. En attendant l'abolition des contrôles aux frontières, les procédures sont allégées (un document administratif unique –DAU- remplace les multiples formulaire douaniers ; les contrôles s'effectuent par sondage, etc.). Des normes communes, concernant l'équipement technique ainsi que les dimensions et les poids maximaux autorisés pour les véhicules lourds affectés aux transports internationaux, entrent en vigueur pour concilier sécurité et rentabilité . Des directives organisent l'accès à la profession, la liberté d'établissement et la reconnaissance mutuelle des diplômes pour les transports routiers. Les conditions de travail (durée de conduite, temps de repos, et vitesse pratiquées) font l'objet d'une harmonisation communautaire pour assurer l'égalité des conditions de concurrence dans le domaine social. (...)

En revanche, le problème de l'harmonisation fiscale (droits sur le carburant, péages et vignettes) reste pratiquement entier, en dépit du renouvellement des tentatives depuis 1988. Il s'agit, en effet, aussi bien de mettre les transporteurs à égalité de concurrence que de résoudre le problème des infrastructures dont le coût est à l'heure actuelle supporté tout à fait inégalement par l'utilisateur selon sa nationalité. Une solution européenne, éventuellement sous forme de redevance, devra être trouvée dans le domaine de la tarification de l'usage des infrastructures.

L'économie de la communauté européenne, M.L.Herschtel, Colin Cursus, 1993.

4. *Qu'est ce qu'une directive européenne ?*
5. *Expliquez la phrase soulignée*

Document 4

Les salaires des salariés à temps complet dans l'UE en 1995 (salaires mensuels bruts en écus)

Pays	Salaires
Allemagne (ex RFA)	2646
Allemagne (ex RDA)	1886
Danemark	2844
Espagne	1208
Finlande	1901
France	1836
Grèce	996
Italie	1469
Luxembourg	2515
Pays-Bas	2142
Royaume-Uni	1740
Suède	2044

INSEE, TEF 1999-2000.

6. Calculez les écarts de salaires dans l'UE en indices (base 100 pour la France). Que constatez-vous ?

Document 5

La disparité des coûts salariaux à l'intérieur de la Communauté est évidente : un écart de près de 1 à 3 sépare la rémunération moyenne grecque et allemande ; entre deux pays frontaliers comme la France et l'Espagne, entre lesquels la mobilité du travail serait facile ; il existe un écart moyen de 37%... En se fondant sur ces données, les entreprises seraient donc incitées à profiter de la suppression des frontières et à délocaliser leurs activités vers les pays offrant les coûts salariaux les plus bas. Ce risque de **délocalisations compétitives** est d'ailleurs renforcé par la globalisation croissante des marchés, qui pousse sans cesse davantage à une baisse des coûts : pourtant, ce risque est difficilement mesurable, comme l'a reconnu un récent rapport du Sénat.

Les cahiers français, n°264, janvier-février 1994.

7. Quelles stratégies les entreprises peuvent-elles envisager pour rester compétitives ?

Question de synthèse :

Présentez les avantages et les inconvénients de la non harmonisation des politiques sociales au niveau européen pour les entreprises et les salariés en complétant le tableau suivant

	Avantages	Inconvénients
Pour les salariés		
Pour les entreprises		

BIBLIOGRAPHIE

Conférence H Mendras – Site Académique de Nice

“ L’EUROPE : IDENTITE ET DIVERSITE ”

Dans les revues récentes :

La nouvelle hégémonie américaine – Gérard Kébabdjian *Sciences Humaines Hors Série Numéro 11 - Décembre – Janvier 96*

Le rôle des Etats dans la globalisation – Suzanne Berger *Sciences Humaines – Hors série N° 14 – Septembre – Octobre 96*

Politique de concurrence en Europe – H Dumez – A Jeunemaître *Sciences Humaines Hors série N° 17 – Juin/Juillet 97*

Le règne des firmes multinationales globales ? W Andreff - *Sciences Humaines – Hors série N° 14 – Septembre – Octobre 96*

Il était une fois la mondialisation – JC Ruano-Borbalan *Sciences Humaines – N° 67 - Décembre 1996 –*

Introuvable peuple européen Henri de Bresson – Lucas Delattre - *Le Monde (Dimanche 13 – Lundi 14 Juin 1999)*

Comment réguler le commerce international ? – JM Siroën *Sciences Humaines N° 57 – Janvier 1996*

L’idéologie du changement social– Contre l’idéologie de la mondialisation – Zaki Laidi *Libération du 09/06/97*

Des pistes dans Alternatives économiques

- N° 159 – mai 1998 - Les quatre inconnues de l’euro – En particulier le point 4
- Hors série n° 40 – Deuxième trimestre 1999 - L’euro va-t-il renforcer les inégalités sociales ?
- Hors série n° 41 – Troisième trimestre 1999 - L’Europe du sud va-t-elle rattraper le nord ? (lire la partie consacrée à la convergence à marche forcée)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Document 1 – Conférence H Mendras – Site Académique de Nice

“ L'EUROPE : IDENTITE ET DIVERSITE ”

LES FACTEURS D'IDENTITE :

L'Europe occidentale correspond, très schématiquement, à l'empire de Charlemagne. Elle peut être caractérisée par quatre grandes caractéristiques.

L'individualisme évangélique :

Rapport direct et personnel entre la créature et son créateur :

Une approche qui accorde plus d'importance à l'individu qu'au groupe.

Une approche qui se différencie de celles que l'on retrouve dans les autres civilisations où l'individu n'existe que par rapport au groupe (par exemple la civilisation hellénique).

Cette idée a été reprise par le droit romain (500 ans avant J.C). Quelque principes :

Nul n'est censé rester dans l'indivision (partage du patrimoine au moment de l'héritage...)

Une chose ne peut avoir qu'un maître et le maître a tous les droits sur cette chose. Par exemple la terre appartient à un individu et non à tous. Une idée qui est unique (et scandaleuse) à l'époque.

Le droit canon (4ième siècle après J.C) élargira le principe individualiste au mariage.

Cet individualisme faisait courir le risque d'une destruction du système familial et il ne fut, à l'époque, jamais réellement appliqué.

Ces valeurs réapparaissent au moment de la révolte protestante (le croyant établi un lien direct avec le Père, sans avoir besoin d'un représentant de la communauté en la personne du prêtre) et pendant le “ Siècle des Lumières ”. L'individualisme a donc mis 20 siècles pour pénétrer les sociétés occidentales.

Une paysannerie stable depuis environ douze siècles :

Même s'il est serf le paysan a un droit “ de jouissance ” sur sa terre qu'il peut, d'ailleurs, transmettre à ses enfants. Il ne possède pas la terre mais ce n'est pas un esclave.

Cette conception de la terre sera remplacée par le droit de propriété romain.

L'espace est donc borné. La conception de la frontière est une conception fondamentalement paysanne que l'on ne retrouve pas dans les autres sociétés.

Cela amène à l'idée d'Etat nation : dans un territoire délimité il n'y a qu'un seul pouvoir , celui de l'Etat. Cette idée s'est développée à partir du XVIième siècle en France, en Grande Bretagne et dans la Hollande en révolte, et à partir du XIXième siècle en Italie et en Allemagne.

Dans “ l'autre Europe ” (terme inventé par un auteur polonais) on n'est pas dans la civilisation des Etats nations mais dans celle des empires. Les limites sont définies, non par l'existence de nations, mais par l'équilibre des pouvoirs entre despotes. Le despote ne connaît que les communautés et non les individus (une exception : La Pologne, qui avait des frontières conventionnelles, mais qui a été partagée entre empereurs).

Notre Europe est donc l'Europe des Nations.

L'invention de la société industrielle :

L'idée que l'on peut produire de la richesse à partir de la richesse est nouvelle et se développe à partir du XVIième siècle. Avant la richesse était simplement accumulée.

L'autre nouveauté est la fusion entre la technique et la science. Avant la technique était le domaine des artisans et la science celui des hommes nobles. La science ne débouchait donc pas sur le progrès technique.

Le mélange de ces deux principes fondamentaux (capitalisme et progrès technique) est original et propre à l'Europe. Au XVIième siècle les chinois étaient en avance techniquement mais leur développement fut limité par insuffisance de capitalisme. Le capitalisme industriel n'a jamais dépassé le monde occidental, seuls le Etats Unis, une colonie européenne, l'ont adopté.

Le gouvernement de la majorité dans le respect de la minorité :

C'est vers le 4ième ou le 5ième siècle que cette règle de la majorité est inventée dans les grands monastères du Sud de l'Italie où tous les prêtres sont égaux et où, du fait du nombre, il est difficile de fonctionner sur le principe de l'unanimité. Dans la plupart des sociétés du monde c'est l'unanimité qui prime. Par exemple en Russie, dans le MIR, la terre est répartie tous les 5 ou 6 ans , avec l'accord de tous. La diète polonaise, composée de nobles, fonctionnait aussi comme cela. L'unanimité peut fonctionner dans une communauté étroite mais difficilement lorsque une société est de grande dimension.

Au 9ième siècle, pour la première fois, un pape est élu à la majorité.

Dans la philosophie politique des “ Lumières ”, la volonté de la Nation, à travers son Etat, est le produit de la volonté des citoyens, égaux entre eux, et cela sans que des intermédiaires interviennent.

Il y a donc un lien entre l'individualisme et l'Etat de droit.

Les quatre aspects développés précédemment et leur agencement, caractérisent les pays européens. Cette situation est unique dans l'histoire des civilisations.

LES ELEMENTS DE LA DIVERSITE :

Les contrastes entre pays sont énormes , mais les différences sont plus faciles à analyser si on a mis, préalablement, en valeur les points communs.

Les analyses du changement social sont extrêmement délicates, en effet, il n'y a pas uniformisation des modes de vie, mais, au contraire, une grande diversification. Ce qui intéresse le sociologue ce n'est pas que tout le monde possède, aujourd'hui, une automobile ou une machine à laver, c'est les usages, très différents, que vont en faire les membres d'une collectivité.

La démographie :

Dans tous les pays européens on assiste à une diminution de la natalité, mais celle ci est très différente selon les régions, et les plus fortes baisses n'apparaissent pas là où on s'y attendait.

Dans le nord de l'Italie ou de l'Espagne, régions très catholiques, on a un modèle, aujourd'hui, de famille à un seul enfant, comme en Allemagne, alors que la famille à deux enfants reste le modèle français ou anglais. C'est la possibilité de choisir le nombre d'enfants qui a abouti à ces disparités entre pays européens. Et les différences de comportements caractérisent plus les régions que les nations.

Les types d'individualisme :

Les individualismes ont leurs propres caractéristiques et cela peut aboutir à des structures de société très différentes.

L'individualisme anglais : Il est total, le contrat avec l'autre sert de base à toute la relation (" individualisme de type juridique achevé ")

L'individualisme allemand : le rapport entre le groupe et l'individu est beaucoup plus délicat. L'individu existe en tant qu'individu mais il se sent conforté par le groupe. La négociation est donc, dans ce cadre, plus forte.

L'individualisme français est un rapport avec l'Etat. L'individu existe parce qu'il est citoyen. Il construit sa personnalité dans ce rapport, souvent conflictuel, avec l'Etat.

L'individualisme italien doit être compris à travers la famille. L'individu est lié à la parentèle et la société est conçu comme un système de clientèle.

Le trait commun de toutes ces sociétés européennes est l'individualisme, mais chacune d'elles est caractérisée par un relation particulière entre l'individu et le groupe. La France a été l'incarnation de l'Etat nation traditionnel. Chaque français se conçoit par rapport à cet Etat. Mais aujourd'hui les soldats français sont aux ordres de l'Otan ou de l'ONU (guerre du golfe, Yougoslavie...), la politique économique est très dépendante de Bruxelles ou de Francfort et les tribunaux français peuvent être contredits par la Cour Européenne de Luxembourg. On est donc en train de créer un système de gouvernance composé des puissances locales, des Etats et d'un pouvoir supra-national. Pour que cela puisse fonctionner un réel partenariat s'impose donc.

Pour plus de précisions :

- Ecouter la conférence en audio sur internet – Site aca de Nice
- Lire le Dossier 3 du Manuel La Découverte (Edition 1999) P 530 et suivantes
- L'Europe des Européens, Sociologie de l'Europe occidentale, Gallimard 1997

Document 2

La nouvelle hégémonie américaine – Gérard Kébabdjian

La mondialisation de l'économie exige davantage de coopération entre les Etats. Pour les Etats-Unis, l'exercice du pouvoir à l'échelle du monde suppose une capacité à initier des coalitions. Or, aujourd'hui encore, seuls les Etats-Unis disposent des moyens d'un tel leadership

(...) Cette Triade ne forme pas un monde intégré et hiérarchiquement équilibré. Les Etats-Unis demeurent en position "hégémonique" par rapport aux deux autres puissances économiques.

Les Etats-Unis sont les seuls à disposer de tous les attributs de la puissance. Ils sont les seuls à disposer d'une capacité militaire leur permettant d'intervenir partout dans le monde, de leur propre initiative ou par délégation de la communauté internationale (l'ONU et l'OTAN par exemple). Le dollar est la monnaie d'échange internationale ; l'anglais est la langue véhiculaire de la planète ; la "culture" et la "civilisation" américaines imprègnent l'imaginaire des peuples du monde(...) Les Etats-Unis sont aujourd'hui la seule entité politique pouvant prétendre exercer le pouvoir exécutif d'un hypothétique gouvernement mondial.

(...) Le pouvoir américain désire-t-il assumer ses responsabilités mondiales ? C'est là une autre question. Il est possible que les Etats-Unis soient tentés de se préoccuper essentiellement de leurs problèmes domestiques et de réduire leurs engagements dans le monde. mais la possibilité de ce repli isolationniste n'a que peu de liens directs avec l'évaluation de la "puissance" et encore moins de "l'hégémonie".

Un exemple suffira à illustrer la nature de la distinction entre puissance et hégémonie. Les Etats-Unis émettent actuellement la monnaie jouant le rôle de monnaie internationale : ils disposent de ce fait de la "puissance monétaire". Pour autant, la politique monétaire de la Réserve fédérale ne prend pas en compte la dimension mondiale de la monnaie émise. Les Américains peuvent par exemple emprunter dans leur propre devise sans coût pour l'économie nationale afin de financer le déficit de leur balance commerciale. Donc ce cas, le pays ne détermine pas sa politique monétaire en fonction des besoins du commerce mondial mais en fonction de ses objectifs nationaux.

Ainsi, il n'existe aucune relation mécanique entre le fait de produire une devise internationale (et donc de jouir de la puissance monétaire) et le fait d'assumer des responsabilités politiques qui devraient résulter de cette situation. L'absence de connexion exprime les difficultés à élaborer des solutions collectives à partir de la logique des Etats-nations. Le problème n'aurait pas lieu d'être si l'instance étatique mondiale était clairement (c'est-à-dire politiquement) distincte des agents étatiques nationaux..

(...) La capacité d'un seul acteur à dominer l'ensemble du processus international n'existe plus, y compris pour les Etats-Unis. La tendance à la multipolarité de la puissance ne fait pas pour autant disparaître le problème de l'exercice du pouvoir à l'échelle mondiale: elle en modifie seulement les modes d'exercice. Le débat sur le "déclin" de la puissance américaine est en fait significatif du changement profond qui affecte les conditions d'exercice de l'hégémonie.

La notion d'interdépendance, prise au sens de "dépendance réciproque" est ici centrale. Elle ne désigne pas seulement l'ouverture croissante des pays les uns aux autres. A proprement parler, c'est seulement quand le degré de spécialisation de l'économie et le niveau d'échanges sont suffisamment élevés qu'il peut y avoir interdépendance. Des "économies ouvertes" ne forment un système que lorsque la conjoncture de l'un influence significativement celle des autres et que celle des autres rétroagissent sur la première. Or, c'est aujourd'hui le cas. De ce fait, le jeu de la puissance ne peut plus se mener comme par le passé. (...) Dans le nouveau contexte mondial marqué par des interdépendances et l'existence d'enjeux collectifs à l'échelle planétaire, les pays qui comptent parmi les "plus grandes puissances" sont plus vulnérables. L'hégémonie doit s'exercer de façon beaucoup plus subtile, autrement qu'en termes de domination et de coercition ; elle est appelée à se déplacer d'une forme de domination hiérarchique à une autre forme de domination "systémique".

La montée des interdépendances conduit en effet à une dissémination de la puissance et au phénomène apparemment paradoxal de la "puissance du faible". Des économies faibles ou secondaires peuvent jouer un rôle décisif en raison de leurs propres forces, qui sont intrinsèquement faibles, mais des effets amplificateurs tenant à l'interdépendance et à la mondialisation.

Les formes de pouvoir s'exerçant dans les systèmes hiérarchiques sont faciles à analyser. Il en va ainsi du système de la "domination" utilisé par l'économiste français F Perroux (1903 – 1987) pour décrire les relations entre agents et notamment entre les acteurs étatiques au plan international.

(...) Dans un système d'interdépendances, les agents ont en effet une liberté de choix élargie et différentes stratégies s'offrent à eux. Il en résulte un nouvel univers de "domination". Est hégémonique l'Etat qui est en mesure d'influencer les stratégies des "faibles". Kindleberger met à juste titre l'accent sur la capacité "manipulatoire" du leader. Cette observation se comprend mieux si on compare le système international à un système complexe. Comme l'enseigne la théorie du chaos, un tel système se caractérise par sa capacité à revêtir plusieurs états successifs.. La puissance hégémonique est alors la puissance capable de "manipuler" le système complexe pour tendre à réaliser l'état le plus conforme à ses vues.

Le fait que beaucoup d'acteurs disposent, peu ou prou, d'une part de puissance appelle la mise en place de structures de coopération. L'existence d'une instance simplement coercitive n'est plus suffisante pour faire converger plusieurs Etats vers une solution. Cette question renouvelle entièrement l'analyse classique de "l'hégémonie"

(...) Comme les Cités-Etats de l'Antiquité, les Etats-Unis doivent "faire de la politique", c'est-à-dire se livrer aux activités spécifiques qu'exige la reproduction des positions dominantes dans une configuration où les faibles disposent d'une part de pouvoir.

Cette dissémination de la puissance appelle l'élaboration de coalitions. La coopération entre Etats devient une condition de la réussite de projets à caractère mondial. L'instance hégémonique sera donc la puissance qui saura intégrer la complexité des rapports internationaux pour s'imposer comme leader mondial en "construisant les compromis mondiaux" permettant de dégager un bloc majoritaire.

Les Etats-Unis sont aujourd'hui la seule puissance au monde capable d'exercer cette nouvelle forme d'hégémonie. Ils la pratiquent effectivement depuis une vingtaine d'années pour faire aboutir des initiatives ayant une portée mondiale. Deux propriétés définissent la nouvelle hégémonie. La première s'exprime dans cette sorte de pouvoir de veto dont dispose les Etats-Unis sur les affaires du monde ; rien ne peut se faire sans, et rien ne peut se faire contre les Etats-Unis. (...) La seconde propriété tient à la capacité des Etats-Unis de former des coalitions efficaces. Le point crucial est que ce sont les seuls à pouvoir le faire et qu'il leur suffit en pratique de trouver un, et un seul, allié majeur (Europe ou Japon) pour contraindre l'ensemble du monde à se plier aux choix arrêtés par le noyau central ainsi constitué.

Sciences Humaines

Hors Série Numéro 11 - Décembre – Janvier 96

Document 3

Que peut l'Union Européenne ? – Philippe Moreau Defarges

La construction européenne a été conçue à l'origine en vue de contraindre les Etats à négocier plutôt qu'à se faire la guerre. La coopération économique a entraîné la création d'une puissance d'un " nouveau type "

(...) L'union européenne est bien un laboratoire, " civilisant " les rapports entre Etats, transformant l'affrontement sans fin des souverainetés par un jeu d'interdépendances, de procédures et de négociations. Mais l'Union européenne reste faite d'Etats anxieux et susceptibles. Et surtout, autour de L'Union, le monde reste dominé par des luttes de puissance, allant parfois jusqu'à la guerre.

Sciences Humaines - Hors Série Numéro 11 - Décembre – Janvier 96

Document 4

Le rôle des Etats dans la globalisation – Suzanne Berger

Certains voient dans la globalisation un processus risquant d'accélérer le déclin des Etats-nations. En fait, l'ouverture des frontières reste tributaire des accords internationaux. Résultat : les Etats-nations demeurent les maîtres du jeu, y compris au sein de l'Union européenne.

L'extension de la mondialisation économique fait actuellement l'objet de nombreuses interrogations. Quel est son impact sur l'emploi dans les sociétés industrielles ? Parallèlement, des débats ont lieu aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, sur la transformation de l'économie internationale et sur l'avenir de l'Etat-nation et des politiques nationales dans un contexte de globalisation.

Deux grandes thèses ressortent des nombreux travaux menés par les spécialistes de ces questions.

Pour certains analystes, l'impact politique de la globalisation se ferait essentiellement sentir dans les transformations des rapports de classes et des intérêts de classes à l'intérieur des pays capitalistes. Ainsi, les intérêts de la classe ouvrière et du capital national, géographiquement enracinés, seraient désavantagés par rapport aux intérêts de la finance internationale et des entreprises multinationales.

Pour d'autres spécialistes, l'internationalisation de l'économie se traduit au contraire par une diminution des capacités d'intervention et d'action de l'Etat. Ces spécialistes mettent en avant les nombreux facteurs qui réduisent rapidement les possibilités de poursuivre des politiques économiques autonomes.

(...) En contrepoint de ces deux thèses, il convient de souligner le caractère essentiellement indéterminé de la transformation introduite par des changements économiques. Les modalités politiques de la globalisation sont d'ailleurs différentes d'un pays à l'autre. Le fait majeur du processus en cours réside en ce que les effets de la globalisation sur les structures sociales ou économiques sont largement, si ce n'est entièrement, médiatisés par l'Etat. Ainsi, cet article se propose d'examiner les débats idéologiques et politiques en cours d'émergence sur les relations entre la nation et l'extérieur, principalement en Europe. En effet, le démantèlement du contrôle de l'Etat aux frontières du territoire national est devenu l'enjeu des interprétations contradictoires des voies de la prospérité nationale dans une économie globalisée.

(...) Les Européens ne perçoivent pas toujours la différence entre les pressions exercées par la mondialisation de l'économie et d'autres aspects de l'ouverture des frontières. Si l'on s'en tient à l'impact économique, on trouve un vif débat entre spécialistes et hommes politiques sur l'efficacité possible des politiques nationales en ce qui concerne les taux d'intérêts, les bénéfices, les salaires, étant donné les pressions vers une convergence exercées par l'internationalisation. Même en ce qui concerne les marchés financiers et le capital, de nombreux travaux amènent à considérer que les facteurs nationaux ont encore beaucoup d'importance..

(...) De fait, l'idée que l'augmentation des échanges internationaux porte atteinte au contrôle national n'est certainement pas nouvelle. (...) L'économiste Vincent Cable a ainsi souligné récemment que : " Le principal accomplissement de l'ordre économique international d'après-guerre a été de restaurer le degré de " globalisation " à un niveau proche de 1913 " Selon lui, les flux de capitaux étaient aussi mobiles avant la Première Guerre mondiale que maintenant, et les transferts des capitaux nets étaient sensiblement plus importants. V Cable note cependant que la rapidité et le volume des mouvements de capitaux se font désormais à une échelle inimaginable il y a un siècle.

(...) Que peut-on apprendre des effets des flux internationaux sur les économies nationales ? Que peut-on comprendre de la diversité des choix qui restent offerts aux décideurs nationaux ? Trois observations générales émergent d'un examen des recherches en cours.

Le premier aspect est le maintien des différences nationales, au-delà des pressions de la globalisation : lorsque les élites nationales font de l'harmonisation des performances macroéconomiques des autres Etats une priorité économique, et y parviennent, on constate un maintien des différences au niveau des entreprises, des institutions, des administrations, etc. Andréa Boltho a exploré les implications de cette découverte à travers une comparaison des trajectoires parallèles des économies françaises et allemandes après la guerre. Il a analysé les efforts des gouvernements français pour faire aussi bien que l'Allemagne dans le domaine monétaire. Contraints par le carcan du système monétaire européen, par les règles du marché et par les engagements politiques explicites des leaders de droite ou de gauche, les français ont effectivement égalé les objectifs macro-économiques allemands. Malgré cela, les "formes institutionnelles" françaises (l'éducation, l'apprentissage, les institutions du développement et de la recherche, la conduite des entreprises, le marché du travail, les pratiques bancaires) restent très différentes des formes institutionnelles allemandes. (...) Dans les années 80 et 90, les Français ont tout fait pour introduire des changements structurels calqués sur le modèle allemand, ces greffes n'ont pas pu prendre. A ce niveau micro-économique, aucune convergence ne semble en cours.

Le deuxième aspect relève de la comparaison historique : dans les pays où est apparue une convergence micro-institutionnelle des économies nationales, il y a rarement eu des pressions externes exigeant ou déterminant un résultat unique.

(...) Plus généralement, pour expliquer l'homogénéisation des modes de production, de leur contexte réglementaire et institutionnel, il est nécessaire d'analyser les constellations nationales des forces économiques et politiques qui adaptent les changements venant de l'extérieur. Par exemple, les pressions américaines pour déréguler et ouvrir le marché japonais ne fonctionnent que lorsque de puissants groupes de la bureaucratie et du secteur privé nippon essayent, eux aussi, d'amener des changements. L'effet combiné des pressions extérieures et des partisans de la réforme intérieure n'est en aucun cas un phénomène exclusivement japonais. La convergence progressive des règles de concurrence au sein de l'Union européenne s'explique également ainsi. Les sociétés nationales ont l'air de vouloir partir de deux côtés à la fois avec des groupes réclamant des réformes venant de l'extérieur alors que d'autres les rejettent.

Le troisième point est que les négociations économiques internationales ont progressivement porté sur les institutions nationales des pays. Ce point est sans doute le plus important en ce qui concerne l'appréciation du rôle de l'Etat dans la régulation des relations avec le monde extérieur. Quelle que soit la conclusion sur la nouveauté des processus et des niveaux de globalisation comparativement à ceux du début du siècle, il y a certainement un nouveau phénomène bien réel dans l'économie politique internationale : le caractère négocié de la convergence institutionnelle des économies.

Dans le passé, les négociations commerciales entre les Etats ne portaient que sur un maigre éventail de pratiques nationales : les tarifs douaniers, les quotas et autres réglementations destinés à contrôler les mouvements de capitaux, de marchandises et de personnes. Les négociations qui touchaient aux habitudes du pays, se limitaient le plus souvent à la question des subventions versées aux producteurs. Les rares exceptions, comme les négociations internationales sur les normes de travail, au début du siècle, n'ont eu qu'un effet et une portée limitée. Aujourd'hui, les enjeux de la diplomatie commerciale internationale se sont projetés bien au-delà des problèmes de frontières et de douanes. Les négociations se centrent de plus en plus sur les traits caractéristiques des institutions intérieures des pays : sur les structures de leurs systèmes commerciaux, bancaires et légaux ; sur les termes des droits de propriété privée, sur leur législation en matière de concurrence, de concentration, de propriété intellectuelle... Au sein de l'Union européenne, ce type de négociation porte même sur des réglementations qui touchent des petits détails de la vie quotidienne comme la chasse aux palombes ou les fromages au lait cru, et bien d'autres encore.

Ainsi, la croyance s'étend, selon laquelle l'équité dans les échanges économiques internationaux requiert des Etats-nations possédant plus ou moins les mêmes pratiques et institutions. Les questions qui se posent aujourd'hui dans les négociations commerciales internationales ressemblent étonnamment à celles qu'ont soulevées l'harmonisation au sein de l'Union européenne, la création de l'Aléna, ou encore les débats autour du "Structural Impediment Initiative" américano-japonais. Toutes ces négociations ont pour enjeu les réglementations internes, propres à chaque pays. Les changements sont acceptés et introduits par les gouvernements et non par des pressions commerciales impersonnelles et irrésistibles.

(...) En somme, à travers un nombre croissant de négociations locales et internationales, les sociétés sont confrontées à la demande de transformation de leurs règles et institutions intérieures afin de se conformer à un modèle imposé de l'extérieur. A cet égard, les tensions politiques créées par la globalisation sont les mêmes partout. On peut estimer, in fine, que le caractère politique des changements de la vie nationale qui répondent aux bouleversements de la vie internationale représente la principale nouveauté des années 80.

Sciences Humaines – Hors série N° 14 – Septembre – Octobre 96

Document 5

Politique de concurrence en Europe – H Dumez – A Jeunemaître

En France comme dans les autres principaux pays européens, les bases de la politique de concurrence ont été jetées dans l'immédiat après-guerre. Cette politique est devenue progressivement réalité au point de remettre en cause le dirigisme à la française. Une tendance à la convergence avec les partenaires européens qui devrait s'accroître à la faveur des dispositions prises dans le cadre du traité de Maastricht.

Ne pas confondre politique de concurrence et politique commerciale.

Il est question dans cet article des politiques de concurrence en Europe, c'est-à-dire de la manière dont sont réglées les questions de concurrence dans l'espace européen : ententes, fusions, abus de position dominante, aides d'Etat, harmonisation des conditions de concurrence. Les questions touchant à la concurrence venant des autres espaces économiques (Etats-Unis, Asie, pays en voie de

développement) relève d'un autre type de politique, la politique commerciale. En Europe comme aux Etats-Unis, la politique de concurrence et la politique commerciale ne sont pas menées par les mêmes services administratifs ou institutions indépendantes. La cohérence entre ces deux types de politique pose problème ; certaines pratiques qui seraient considérées comme concurrentielles dans l'espace européen ou américain sont considérées comme du dumping lorsqu'elle sont le fait d'entreprises implantées dans d'autres parties du monde. L'harmonisation et la convergence des politiques commerciales des Etats-Unis, de l'Europe et du Japon, sont d'une autre nature que celles des politiques de concurrence et mettent en jeu d'autres institutions (GATT et aujourd'hui OMC)

Sciences Humaines Hors série N° 17 – Juin/Juillet 97

Document 6

Comment réguler l'économie mondiale ? – R Boyer –

(...) L'intégration continentale qui est en cours sous des formes variées en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, est beaucoup plus avancée qu'elle ne le fut jamais au siècle précédent. Entre la nation et l'économie internationale s'introduit donc un échelon intermédiaire : des autorités supranationales mais pas mondiales, sur le modèle de l'union européenne ou encore de l'Aléna et de l'Asean. La nouveauté est alors que les contraintes et les opportunités économiques font l'objet d'une intermédiation politique qui compense partiellement l'incapacité des trois pôles de la triade à s'accorder sur une refondation des institutions internationales de Bretton Woods.

Bref, la situation contemporaine s'inscrit dans une longue histoire, elle comporte nombre de caractéristiques déjà observées dans le passé, mais la configuration d'ensemble est originale, de sorte qu'elle appelle une analyse spécifique et une interrogation : est-elle viable à moyen ou à long terme ?

Les deux dernières décennies ont apporté des changements considérables aux relations entre les niveaux local, national et international. Jusqu'aux années 70, les institutions les plus essentielles du régime de croissance fordiste (Etat providence, compromis

salariaux, etc.) avaient un enracinement clair au niveau de l'Etat-nation. Elles se déclinaient ensuite sur les espaces régionaux qui ne jouaient qu'un rôle secondaire, tant étaient puissantes les forces d'homogénéisation des niveaux de vie et des institutions au niveau de la nation. Quant à l'insertion dans l'économie internationale, elle était plus permissive que contraignante puisque des ajustements périodiques de la parité, dans un univers financier stable, permettaient de retrouver, sans grandes difficultés, la compétitivité perdue : la dévaluation de la monnaie nationale, par exemple, autorisait à terme un rééquilibrage de la balance commerciale en rendant moins chères et donc plus compétitives les exportations.

Par contraste, les années 90 sont traversées de tendances beaucoup plus complexes dans lesquelles se conjuguent et dans certains cas s'affrontent des logiques et des niveaux de régulation hétérogènes. Quitte à simplifier beaucoup, on peut isoler les tendances principales.

En premier lieu, les firmes multinationales ont très largement bénéficié de l'ouverture de l'espace mondial, qui leur a permis d'optimiser leurs profits sur des territoires beaucoup plus variés. La concentration financière du capital est par elle-même une modalité de mise en cohérence partielle de l'économie internationale. Mais l'expérience historique montre qu'une rivalité concurrentielle peut toujours resurgir dès lors que le processus d'accumulation conduit à des surcapacités de production. Ce fut le cas en 1996, par exemple, dans l'industrie des microprocesseurs.

Aussi observe-t-on un effort des firmes multinationales en vue de dégager des règles de droit privé qui s'appliqueraient à la partie de la concurrence internationale qui ne peut être codifiée par des règles émanant des organisations internationales (OMC, FMI, Banque mondiale, BRI, BIT,...) C'est tout particulièrement le cas en matière de droit commercial international qui semble se diffuser à partir de la jurisprudence américaine à un nombre croissant de pays. Un optimiste pourrait y voir la base d'un nouvel ordre international privé mais le pessimiste s'empressera d'ajouter que les multinationales aussi puissantes soient-elles n'ont ni l'intérêt ni le pouvoir d'instituer les conventions internationales les plus essentielles concernant le respect des droits de l'homme, des droits sociaux et politiques, ou encore de l'environnement et de la stabilité financière internationale.

Il est ainsi une troisième voie de construction de règles ou d'institutions internationales : les firmes appartenant à un même secteur peuvent négocier des arrangements sectoriels leur permettant de réguler la concurrence et les conflits susceptibles d'émerger. Qu'on songe aux accords nippo-américains sur la production des composants électroniques à l'accord des Européens et des Japonais sur l'ouverture progressive du marché européen aux automobiles nippones, ou encore à la réforme de la Politique agricole commune européenne sous la pression des négociateurs américains en vue d'homogénéiser les conditions de la concurrence à l'échelle mondiale.

Mais ces accords ne sauraient remplacer de nouvelles institutions internationales en bonne et due forme. Ainsi, une série d'accords commerciaux bilatéraux appelle une convention générale multilatérale garantie par une organisation internationale pouvant être saisie par les partenaires et régler les différends, sur le modèle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il est à cet égard significatif que les conflits récurrents entre le Japon et les Etats-Unis aient été portés en 1996 devant cet organisme. Cependant, le commerce international est devenu de plus en plus dépendant des règles gouvernant l'investissement direct et le respect des droits de propriété intellectuelle, qui pour l'instant n'ont pas trouvé d'institution internationale équivalente à celle régissant le commerce international. L'OCDE a, certes, une telle fonction généraliste mais elle se cantonne au domaine des analyses et des recommandations et n'est pas une instance établissant et garantissant des règles.

On comprend dès lors que se soient développés des zones économiques qui ont précisément pour objectif et pour mérite de tirer le meilleur parti des interdépendances stratégiques entre divers domaines et divers pays dont les intérêts peuvent provisoirement diverger. N'est-il pas ironique que le thème de la globalisation apparaisse au moment où se constituent trois grandes zones économiques (...) ? On peut d'ailleurs interpréter le projet de monnaie unique européenne comme exprimant la volonté des gouvernants de contourner l'inexistence d'un régime financier international cohérent et de peser éventuellement sur la négociation

à venir sur un successeur au système de Bretton Woods. Quant au “ Grand Marché européen ”, le projet initial de Jacques Delors visait à consolider le style des institutions nationales marquées par un Etat interventionniste et une couverture sociale étendue et à s’affranchir partiellement des aléas et des chocs venus du reste du monde. Le terme globalisation, “ popularisé ” par Kenichi Ohmae, devrait alors être remplacé par celui de “ triadisation ” que ce même Kenichi Ohmae a contribué à lancer ! S’il n’est guère plus heureux, il est cependant plus respectueux des tendances à l’œuvre.

Enfin, dernière ironie, l’aggravation dans les années 70 et 80 des déficits publics a incité les Etats à une décentralisation et à une régionalisation de la gestion des biens collectifs locaux tels que les infrastructures de transports, l’éducation, la formation, voire même les aides au développement et à l’insertion sociale des chômeurs. On découvre alors que la densité des relations entre les acteurs locaux (entreprises, municipalités, universités, centres de recherche, syndicats) peut jouer un rôle déterminant dans la compétitivité de certaines activités industrielles et de services. Les districts industriels italiens semblent avoir leur équivalent dans le Bade-Wurtemberg tout comme dans certaines préfectures japonaises.

L’horrible néologisme “ glocalisation ” exprime à sa manière cette subtile synergie entre des institutions locales infra-nationales et la compétitivité appréciée sur les marchés internationaux. L’espace des régions, ou encore celui des grandes agglomérations permet, pour partie, la reconstruction de certaines institutions économiques qui lors des trente Glorieuses étaient exclusivement nationales. L’entrelacement de ces divers déterminants est si complexe que la plupart des décideurs privés et politiques ont assez logiquement préféré le concept simple de globalisation à celui plus pertinent mais compliqué “ d’ordre enchevêtré ”. Ce n’est pas une raison pour qu’analystes et chercheurs en fassent autant car, tôt ou tard, les limites de la configuration actuelle appelleront la redéfinition d’un ordre international digne de ce nom.

Sciences Humaines – Hors série N° 14 – Septembre – Octobre 96

Document 7

Le règne des firmes multinationales globales ? W Andreff

Indissociables des années 80, les multinationales globales marquent une nouvelle étape dans le développement des grandes firmes. Leurs principales caractéristiques : la présence sur les principaux marchés, la gestion unifiée des activités commerciales, industrielles et financières.

La stratégie d’une firme est dite globale lorsque simultanément :

elle a une vision mondiale des marchés et de la concurrence ;

elle connaît bien ses rivaux ;

elle a le pouvoir de contrôler ses opérations à l’échelle du globe, ou au moins sur l’espace de la triade ;

elle se comporte en “ joueur global ” et change sa façon de travailler lorsque sa survie est mise en jeu par ses concurrents directs ;

elle opère dans des industries à haute technologie d’information et de production flexibles et intégrées à une chaîne de valeur internationale ;

elle organise ses usines et filiales spécialisées en un réseau internationalement intégré et s’intègre elle-même dans un réseau d’alliances avec d’autres multinationales.

Pour mener à bien une stratégie globale, ces multinationales doivent le plus souvent procéder à des fusions, à des acquisitions ou à des prises de participation au capital d’autres firmes et réaliser des rachats ou prendre le contrôle d’entreprises étrangères. De ce fait, les multinationales globales tendent de plus en plus à se constituer en grands groupes réunissant des sociétés industrielles, commerciales et financières. Depuis 1980, elles passent des alliances entre elles (Ford avec Honda, Général Motors avec Toyota, Siemens avec Fujitsu et Hitachi, etc.) Au sein de ces réseaux d’alliances, ces firmes sont en même temps concurrentes pour telle activité ou tel marché, et coalisées pour d’autres, notamment la Recherche et le développement. Dans chaque industrie, dans chaque secteur, le marché mondial est fondé sur cette coopération/rivalité où chaque multinationale coopère avec ses rivales pour rester compétitive. Le résultat des stratégies globales est la formation, à terme, d’un système commercial et productif international intégré, par rapport auquel les territoires nationaux et les Etats deviennent des variables secondaires.

Sciences Humaines – Hors série N° 14 – Septembre – Octobre 96

Document 8

Il était une fois la mondialisation – JC Ruano-Borbalan

(A propos du livre d’Elie Cohen – La tentation hexagonale, la souveraineté à l’épreuve de la mondialisation)

Derrière le mythe de la mondialisation, il y a en fait des réalités contrastées et des évolutions ambivalentes. Le dernier livre de l’économiste Elie Cohen démontre que, en France, la souveraineté nationale n’est pas remise en cause par le processus de globalisation

Elie Cohen tente en premier lieu de décrire la réalité. Il montre que la “ mondialisation ” recouvre plusieurs phénomènes. Les principaux étant “ l’irruption dans le commerce mondial de nouveaux acteurs issus de l’Asie, de l’Amérique latine et de l’ancien empire soviétique. Ensuite la stratégie de globalisation des firmes multinationales et le repli progressif des Etats vers des politiques de compétitivité, moins directives et plus incitatives ”

(...) Pour répondre à la question de la perte de la souveraineté, il faut déterminer l’ampleur des processus d’interdépendance et de globalisation. Certes, “ ... le commerce international croît plus vite que les productions nationales (PIB ”, mais le niveau d’ouverture qu’il connaissait à la veille de la Première Guerre Mondiale n’a été atteint qu’en 1991. La situation est cependant exceptionnelle dans sa dynamique. La nouveauté réside dans l’apparition de nouveaux acteurs (l’Asie de l’Est et les firmes multinationales de l’automobile et de l’électronique par exemple) et dans l’accroissement spectaculaire des volumes. Les échanges

de marchandises ont doublé, entre 1960 et 1989, passant de 10 % à 20 % du PIB des vingt-quatre membres de l'OCDE. Les flux de capitaux ont été multipliés par quatre durant la même période. Prises isolément, aucune des mutations ou innovations récentes ne suffisent cependant à justifier l'hypothèse d'un bouleversement. Ni le changement technologique, ni l'émergence de nouveaux acteurs (firmes ou pays), ni même la généralisation à la planète entière du libre échange, après l'effondrement de " l'Empire soviétique ".

E Cohen se place à trois niveaux pour "déconstruire " la notion de mondialisation : du point de vue des entreprises et du marché mondial (multinationales et firmes mondiales) ; du point de vue du rapport entre ces firmes et les Etats sur les marchés nationaux, et enfin du point de vue des rapports entre les Etats eux-mêmes dans les relations internationales (essentiellement les Etats européens)

L'une des dimensions principales de la mondialisation réside en " l'apparition de firmes industrielles capables de penser d'emblée leur développement à l'échelle du monde et de déployer à cet effet des stratégies mondiales intégrées "

E Cohen réfute de manière convaincante les thèses du consultant Kenichi Ohmae théorisées par le professeur Robert Reich, selon lequel l'Etat-nation est désormais un obstacle parasite à la globalisation inéluctable des grandes multinationales. Il montre en premier lieu que les firmes globales ne sont pas des firmes sans ancrages territoriaux ni même sans nationalité. En effet, le management des multinationales reste avant tout national.

(...) Le deuxième point de démonstration d'E Cohen concerne les rapports entre l'Etat et les entreprises. La question, dans les années 80, fut d'abord de savoir s'il fallait des politiques industrielles ou s'il fallait plutôt des politiques incitatives de localisation. Le " colbertisme high-tech " pour la France, selon le mot de l'auteur, est la forme historique qu'a prise l'intervention de l'Etat-nation. Ce dernier s'est prévalu du monopole de l'intérêt général dans ses relations aux industries dites de pointe, de l'après-guerre à nos jours. Cette politique (...) Cette forme d'intervention dont les récentes tentatives furent des échecs (plan télématique, satellite, câble, etc.) est désormais obsolète. Prenant la situation américaine comme exemple, E Cohen montre que l'ordre du jour est désormais aux " politiques d'attractivité " (avantages fiscaux, création d'infrastructures, etc.) ne serait-ce qu'en raison de l'existence de masses et de

flux de capitaux prêts à s'investir et de la nécessité pour les firmes de rechercher les lieux qui améliorent leur compétitivité.

Cependant, dans un combat entre les industries, les capitaux d'une part et les Etats d'autre part, ces derniers ne sont pas si démunis qu'on pourrait le penser : on s'aperçoit de plus en plus que la compétitivité ne se résume pas aux coûts salariaux, mais intègre des questions d'infrastructures, d'institutions juridiques ou économiques, mais aussi de " culture ", comme l'éducation ou la nature du lien politique ou social. Bref, toutes choses qui relèvent de l'action de l'Etat.

L'Etat-nation conserve encore plus d'atouts dans la réglementation du commerce mondial : qu'on envisage les relations multilatérales codifiées par le GATT ou le récent OMC, ou les créations de marchés communs régionaux. La thèse forte d'E Cohen est que si les nations renoncent par des accords de libre-concurrence à des possibilités d'intervention, c'est qu'elles y trouvent un intérêt.

Il s'agit pour la France, et dans le cas des négociations de l'Union européenne, d'un intérêt maquillé, travesti à des fins de politique intérieure et de politique communautaire. " L'Europe est la contrainte que la France s'est inventée pour réaliser dans l'ordre intérieur, les adaptations rendues nécessaires pour un nouvel ordre productif ". Cette question européenne tient d'ailleurs une place privilégiée dans l'argumentation de l'ouvrage. Loin d'être définie comme la source de supposées pertes de souveraineté, l'institutionnalisation européenne a joué le rôle de puissante nécessité de transformation pour la société et le capitalisme français. Cela s'est réalisé, alors même que l'idée que se font de l'Europe les élites dirigeantes du complexe Etatico-industriel français est marquée par une conception non capitaliste, une vision de la puissance et de la grandeur héritée de l'histoire. Détaillent le processus d'élaboration de la monnaie unique, E Cohen estime que " la stratégie française a été à la fois de faire en sorte que l'abandon de facto de tout pouvoir discrétionnaire en matière de politique monétaire soit compensé par une capacité d'influence dans la banque centrale européenne et de soumettre celle-ci à un principe démocratique : le gouvernement économique européen, formé des ministres de l'Economie et des Finances "

En matière monétaire, le principe est clair, il vaut mieux être influent dans des structures communautaires ayant un pouvoir réel et une autonomie de décision que de se croire "souverain ", mais n'avoir en réalité aucun choix possible. E Cohen en fait la démonstration dans certains cas –favorables– de la politique industrielle française. Le principe est confirmé, mais à contrario, dans la perte d'autonomie militaire : désormais en effet, la France seule, ne peut plus décider de ses interventions sans le soutien satellitaire (l'autorisation) des Etats-Unis.

Le débat sur la souveraineté, conclut E Cohen " est le moyen qui a été trouvé en France pour esquiver tous les problèmes ". Il plaide pour que les élites politico-administratives, comme les contre-élites syndicales cessent, bien qu'elles soient sincères, de manifester une attitude contradictoire de fait : d'une part l'acceptation et le renforcement de l'intégration du capitalisme français dans l'espace économique mondial et dans l'Union européenne et, d'autre part, l'utilisation de cette intégration comme argument d'impuissance face aux réactions nées de la mutation : " plus on évoquera la mondialisation et moins on abordera les problèmes qui déterminent l'avenir des Français "

Sciences Humaines – N° 67 – Décembre 1996 –

Document 9

Comment réguler le commerce international ? – JM Siroën

Sur le commerce international, deux doctrines s'affrontent : l'une le conçoit comme une lutte entre des nations, l'autre l'identifie à un marché universel et harmonieux. Récemment, un compromis a été trouvé dans une expérience de coopération internationale : le multilatéralisme

(...) La constitution de blocs régionaux peut-elle constituer une solution de rechange à la faiblesse du multilatéralisme ? A l'heure actuelle, l'Union européenne constitue la seule et unique expérience probante. Aucun des très nombreux autres accords régionaux conclu depuis la Seconde Guerre mondiale ne s'est, pour l'instant, révélé très significatif même si le renforcement de l'Asean en

Asie ou la mise en place de l'Aléna en Amérique du Nord manifestent un certain regain d'intérêt pour cette forme alternative d'organisation internationale des échanges.

A priori, le régionalisme est incompatible avec le multilatéralisme commercial. Ce dernier est, en effet, fondé sur la clause de la nation la plus favorisée et la non discrimination entre partenaires commerciaux alors que le premier propose une ouverture mutuelle qui, par définition, n'est pas étendue aux autres partenaires. Certes, l'article 24 du GATT tolère les zones de libre-échange ou les unions douanières, dès lors qu'elles n'impliquent pas un durcissement de la protection envers les pays tiers. Cette disposition limite considérablement les risques de dérives bilatérales ou de partition du monde en blocs antagonistes. Mais elle ne lève pas l'incompatibilité de principe entre le multilatéralisme et le régionalisme. L'article 24 a notamment permis "l'exception européenne". Cette coexistence finalement pacifique entre multilatéralisme et régionalisme a conduit à la formulation d'une nouvelle doctrine, défendue aussi bien par les responsables du GATT que certains pays (la Grande Bretagne et les Etats-Unis notamment). Cette doctrine se résume ainsi: si le régionalisme permet d'aller plus loin et plus vite que ce qu'autorise la voie multilatérale, contrainte par la règle du consensus, il doit néanmoins avoir pour vocation de s'élargir à tous les pays qui souhaiteraient rejoindre le peloton de tête. Autrement dit, le régionalisme n'est acceptable que s'il est une étape vers la libéralisation universelle des échanges.

A sa manière, l'accord de libre-échange conclu entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada (l'Aléna) illustre cette doctrine: ses institutions reproduisent celles du GATT (par exemple en matière de règlement des différends) et intègrent des dispositions que les Etats-Unis auraient souhaité voir traiter par l'OMC (environnement, clause sociale, etc.) Ce que les Etats-Unis ont pu obtenir du Canada ou du Mexique, non sans d'âpres débats intérieures, a donc pour vocation, à l'avenir, d'être obtenu d'autres pays. Un projet de création d'une zone de libre-échange entre l'Aléna et l'Union européenne n'est-il pas à l'étude?

Pourtant, la conception européenne du régionalisme (du moins celle qui est incarnée par le couple franco-allemand) ne s'inscrit pas dans cette doctrine du "régionalisme, étape vers la libéralisation multilatérale". La construction européenne vise la création d'une zone de stabilité irréversible dans un monde turbulent. Tant que cet objectif n'est pas atteint, il ne peut être question de s'engager dans la libéralisation intégrale des échanges. Dans cette perspective, le multilatéralisme doit se limiter à organiser les relations entre l'Union européenne et le reste du monde.

Un autre aspect distingue le multilatéralisme et le régionalisme européen: alors que le premier s'efforce de respecter scrupuleusement la souveraineté des nations (règle du consensus, absence de sanction), quitte à compromettre sa crédibilité, le second entraîne un effacement de cette souveraineté ou, plutôt, sa reformulation à partir d'un espace élargi. Les nations européennes (à l'exception du Royaume-Uni et du Danemark) se sont ainsi engagées, par le traité de Maastricht, à renoncer à leur souveraineté monétaire, considérée dans la tradition mercantiliste, comme le critère irréductible de souveraineté nationale. Pourtant, l'intégration européenne repose sur le même esprit que celui qui animait les négociateurs de Bretton Woods ou les responsables américains de l'immédiat après-guerre: neutraliser les causes économiques de l'affrontement entre les nations. De ce point de vue, la construction européenne n'apparaît plus comme une alternative au multilatéralisme mais comme un complément qui a d'ailleurs justifié la relative complaisance des Etats-Unis. Mais dès lors que ces derniers renoncent à sacrifier leurs intérêts économiques, l'incompatibilité de principe entre multilatéralisme et régionalisme risque d'être exacerbée. Les Etats-Unis en particulier, peuvent arguer de cette contradiction pour obtenir la condamnation plus systématique de l'Europe (ce qu'ils ont déjà fait dans les conflits concernant les subventions aux oléagineux ou les importations de la banane) et affirmer ainsi que le régionalisme européen est plus alternatif que complémentaire. Rien ne les empêche d'intensifier par ailleurs leurs efforts pour étendre l'Aléna ou susciter la création de nouvelles zones de libre-échange, notamment en Asie.

Alors que pendant trente ans, l'exception régionale s'était dans les faits (sinon dans les principes) révélée compatible avec l'organisation multilatérale des échanges, la perspective de création de blocs régionaux antagonistes devient alors un scénario plausible.

Sciences Humaines N° 57 – Janvier 1996

Document 10

Introuvable peuple européen

(...) A l'évidence, il y a une "société européenne" de plus en plus homogène. Malgré l'existence de disparités encore réelles entre le nord et le sud de l'Europe des Quinze, le citoyen européen bénéficie de conditions de vie comparables: il vit principalement dans des zones à forte densité de population, bénéficie d'une espérance de vie supérieure de dix ans à la moyenne mondiale (autour de 73 ans pour les hommes), de 80 ans pour les femmes) et d'un niveau de qualification élevé. La convergence est aussi démographique: la norme du couple avec deux enfants dont les deux parents travaillent se répand partout. A mesure que le travail des femmes s'étend, on observe une baisse de la fécondité dans tous les pays européens, l'Irlande des familles nombreuses n'étant plus très éloignée de la Suède à l'enfant unique.

(...) Il y a une "âme européenne". De là à voir les prémices d'une citoyenneté... On cherche en vain l'existence d'un peuple européen, d'une "volonté générale", dont Rousseau disait qu'elle devait être "la règle des actions du corps social"(...) Manifestement, l'Union Européenne n'a pas vocation à devenir un super-Etat-nation. La notion d'"Etats-Unis d'Europe" ne fait plus recette, on préfère parler de "fédération d'Etats-Nations" (Jacques Delors)

Comme le souligne Edgar Morin, "l'Etat-nation est une entité qui n'admet aucune autorité supérieure... Le seul régulateur est la peur que s'inspirent mutuellement les Etats, ou encore la recherche de leurs intérêts, qui les conduit à établir des alliances ou des accords économiques". Pour construire l'Europe démocratique, il faudrait, selon l'auteur de *Penser l'Europe*, mettre en place des "institutions intermédiaires: un président européen, des partis européens, des syndicats transeuropéens..." (entretien publié par la revue *Alternatives Economiques*)

Les intérêts produisent-ils de l'identité? Le député chrétien-démocrate allemand Lark Lamers n'est pas loin de le penser, lui qui estime que "les communautés humaines soudées par une identité partagée (...) n'ont pas existé d'emblée mais (qu') elles se sont constituées à partir du moment où elles ont été réunies et organisées en une communauté politique, devenant ainsi une

communauté de destin et accédant ainsi à la prise de conscience d'elles-mêmes " (Réflexions sur la politique européenne). Pour Karl Lamers, comme pour tous les chrétiens-démocrates d'Europe, l'Europe doit avant tout se doter de capacités supplémentaires (en adoptant le principe du vote à la majorité de manière systématique), car dès lors se posera nécessairement la question de sa légitimité.

A partir du moment où l'Europe prendra de véritables décisions sans s'en remettre au principe sclérosant du vote à l'unanimité, un contrôle démocratique renforcé s'imposera de lui-même et le Parlement européen sera enfin l'expression d'un peuple autonome et souverain. D'où l'idée de doter l'Europe d'une Constitution et (éventuellement, d'un président élu, afin de lui donner plus de légitimité auprès des citoyens. Les traités européens, qui jouent jusqu'ici le rôle de loi fondamentale, n'ont été adoptés que par des gouvernements, pas par des peuples.

Henri de Bresson – Lucas Delattre - Le Monde (Dimanche 13 – Lundi 14 Juin 1999)

Document 11

L' idéologie du changement social

En Europe, seules l'Allemagne et l'Espagne sont désormais dominées par des coalitions exclusivement conservatrices. L'ouverture de cet espace est d'autant plus salutaire que la mondialisation est en train de changer profondément de sens. Celle-ci n'est plus seulement la somme des interdépendances créées par l'ouverture des économies. C'est désormais une véritable idéologie du changement social qui met en jeu et en cause le politique, le social, le culturel en plus, naturellement de l'économie. Cela a deux conséquences. La première est qu'il devient de plus en plus vain sur le plan conceptuel et opérationnel de séparer, ou de chercher à séparer, ce qui relève de la mondialisation, et ce qui n'en relèverait pas.

Zaki Laidi – Contre l'idéologie de la mondialisation – Libération du 09/06/97

Des pistes dans Alternatives économiques

- N° 159 – mai 1998 - Les quatre inconnues de l'euro – En particulier le point 4
- Hors série n° 40 – Deuxième trimestre 1999
 - L'euro va-t-il renforcer les inégalités sociales ?
- Hors série n° 41 – Troisième trimestre 1999
 - L'Europe du sud va-t-elle rattraper le nord ? (lire la partie consacrée à la convergence à marche forcée)

Intégration économique et croissance (l'exemple de l'Union Européenne).

Place dans le programme

Sous partie de - Ouverture internationale et mondialisation (durée indicative 5 semaines) soit 1 à 2 semaines maximum.

Notions essentielles associées : compétitivité, contrainte extérieure, développement durable

Notions complémentaires : barrières tarifaires/ non tarifaires, régime de change, politiques de change, zone de libre-échange, union douanière, union économique, union monétaire, euro

Travail sur les manuels

Contenus de quelques manuels sur le thème

NATHAN 1999

Chapitre 8 (sur 19) : Mondialisation, intégration, croissance

3ème partie : intégration, régionalisme et croissance (docs : différents degrés d'intégration économique, régionalisme contre multilatéralisme? ,calendrier de la construction européenne, coûts de la non-Europe, ppaux mécanismes vers le marché unique, le SME, l'UEM, La monnaie unique)

TD :L a monnaie européenne (au total 6 pages)

Bordas 1999

Chapitre 11 (sur 17) : Intégration et croissance, le cas de l'Union européenne (30 pages)

L'intégration régionale : un cadre pour le développement des échanges

les perspectives ouvertes par la construction européenne

L'euro et l'Union économique et monétaire

Dossier : l'Europe désirée, l'Europe redoutée

HATIER 1999

Chapitre 6 (sur 12) : La mondialisation

Dossier 2 (7 pages) : l'intégration régionale dans le monde

La régionalisation : entre stratégies des firmes et volonté des étatiques

L'intégration européenne

Régionalisme ou multilatéralisme ?

BELIN 1999

Chapitre 11 (sur 25) : Intégration économique et croissance (10 pages)

La logique de l'intégration

Les unions économiques

Union européenne et croissance

HACHETTE 1999

Chapitre 7 (sur 9) : Ouverture internationale et mondialisation (30 pages)

3ème partie du chapitre : intégration économique et croissance (3 pages)

La place consacrée à cette partie est donc très variable d'un manuel à l'autre de 3 pages à 30 pages.

Bréal

Problématiques

Mondialisation et régionalisation constituent les deux aspects complémentaires et non contradictoires, malgré les apparences, de ce vaste mouvement d'intégration (P 234)

L'intégration internationale s'effectue à deux niveaux différents : intégration régionale ou régionalisation et intégration mondiale ou mondialisation (ou encore globalisation, terme issu de l'anglais) Il y a là une contradiction qui peut s'exprimer sous forme de question : comment des Etats intégrés régionalement peuvent-ils participer à la mondialisation ? Mais cette contradiction n'est qu'apparente, la régionalisation ne faisant pas obstacle à la mondialisation mais la préparant et la facilitant. Les accords d'intégration régionale ne se donnent pas pour objectif la constitution de forteresses mais cherchent à former des ensemble économiques puissants capables de participer à la mondialisation et d'en tirer profit, c'est-à-dire croissance et prospérité (P 220) L'Union européenne est l'exemple le plus abouti de l'intégration régionale (P 235)

Documents extraits des manuels

- Typologie Bela Belassa – Doc 8 P 224 (Bréal)

Bordas

Problématique

Des échanges internationaux à la mondialisation

Depuis la Seconde Guerre mondiale, en réaction à l'effondrement des échanges consécutifs à la crise de 1929 ; l'ouverture à l'échange international est considérée comme une source importante de croissance économique. Par-delà les débats 209 théoriques, le libre-échange a dominé sous l'influence du GATT sur la période, bien que le ralentissement de la croissance depuis les années soixante-dix, ait entraîné une résurgence du protectionnisme sous de nouvelles formes. Aujourd'hui, le débat dominant porte sur la mondialisation. (P 256)

Intégration et croissance : le cas de l'Union européenne

Les accords commerciaux régionaux (limités à un nombre réduit de pays appartenant à une même zone géographique) se sont développés à partir de la fin des années 1950 avec la construction européenne, mais ils ont surtout pris de l'ampleur sur les autres continents au cours des années 1980-1990 (avec notamment la mise en place de l'ALENA). Il existe trois grands modèles d'intégration commerciale : la zone de libre-échange, l'union douanière et le marché commun. Les accords commerciaux régionaux permettent de surmonter la contradiction entre la mondialisation des économies et la tendance au fractionnement politique des Etats. La tentation de protection est ainsi écartée au profit d'une coopération entre nations.

HATIER

Problématique

Régionalisme ou multilatéralisme ?

Doc 43 P 209

Le débat sur les mérites du régionalisme n'est pas nouveau. Dès 1950, dans *The Customs Union Issue*, J Viner montrait que l'octroi des préférences à un partenaire pouvait conduire à substituer à des produits achetés à la source la moins chère d'autres produits plus chers offerts par le pays partenaire. Auquel cas s'opère un " détournement " plutôt qu'une " création " de courants d'échanges. D'où détérioration du bien-être des consommateurs.

Ce qui, alors n'était pas évoqué, c'est la possibilité que le monde se divise en blocs commerciaux. Quelles seraient les implications pour l'avenir d'un système multilatéral d'échanges ? P Krugman soutient que les blocs sont mauvais en principe mais bons en pratique. En effet, on peut aboutir à un monde de " forteresses " mais, en pratique, les blocs regroupant des partenaires " naturels ", on ne doit pas exagérer l'importance des " détournements ". D'autant que les chances de coopération augmenteront à mesure que se réduira le nombre de protagonistes.

D'autres, comme J Bhagwati, rappellent qu'historiquement les blocs observés se sont repliés sur eux-mêmes, notamment dans les années 30. Ils se montrent très sceptiques face à l'éventualité d'alliances entre blocs ou d'ouverture progressive de ces derniers.

J de Melo et A Panazarina – Finances et développement - 1992

LA DECOUVERTE

Problématique

Par opposition au scénario de globalisation qui évoque une homogénéisation du système international et une interdépendance généralisée entre tous les pays, en réponse à l'instabilité financière précédemment mentionnée, certains pays ont choisi de constituer des zones d'intégration économique et même monétaire. Le meilleur exemple est sans doute l'Union économique Européenne, projet beaucoup plus abouti que ceux de l'ALENA ou du MERCOSUR. La croissance est alors réputée provenir de la constitution d'un grand marché intérieur et de la stabilisation des règles du jeu, en matière de change, de régime monétaire et de forme de la concurrence. Dans une variante extrême, le projet européen vise à reconstruire à l'échelon du continent les institutions

susceptibles de promouvoir mutatis mutandis, l'équivalent de la croissance qui, lors des " trente glorieuses ", s'organisait au niveau national. La principale novation tient à la recombinaison des prérogatives de l'Etat-nation à divers niveaux, selon les compétences concernées : politique monétaire et renforcement de la concurrence à l'échelle communautaire, mais relative autonomie de la politique budgétaire – sous la contrainte du Pacte de croissance et de stabilité – et subsidiarité dans la gestion du rapport salarial et des formes de la solidarité qui reste presque exclusivement nationales.

L'avenir de ce modèle reste largement ouvert, puisqu'il dépend beaucoup de l'orientation que prendront effectivement les politiques économiques et leur coordination lors des toutes premières phases de leur mise en œuvre. En 1999, on ne peut déterminer si les forces visant à la re-réglementation l'emporteront sur celles qui poussent l'Europe vers une zone de libre-échange.

R Boyer – Manuel - La Découverte

Dissertation

Sujet – Dans quelle mesure le processus d'intégration économique a-t-il favorisé la croissance des pays de l'union européenne ?

I - Capacités à s'approprier le sujet

- **Activités pour cadrer la démarche utilisée:**
 - cadrage spatio-temporel
 - cadrage théorique
 - cadrage factuel
 - cadrage analytique
- **Indicateurs : l'élève au moins x champs pertinents pour traiter le sujet**

II - Capacités à mobiliser des infos utiles à sa démarche

- **Notions**
 - notions clés de l'intitulé
 - Indicateur : l'élève a
 - notions incontournables
 - des colonnes I & II du programme de terminale
 - Indicateur : l'élève a
 - des pré-requis (programme de seconde et de première)
 - Indicateur : l'élève a
- **Informations tirées des documents**

Doc N°	Idee incontournable pour traiter le sujet	Manipulation, savoir-faire, croisements exigibles	Pénalisé	Valorisé

- Capacités à mobiliser des connaissances personnelles

Type de connaissances	Minimum	Activité attendue	Valorisé
Acteurs		L'élève a	
Des faits			
Des notions			
Des mécanismes			
Des éléments théoriques			

III - Capacités à construire une argumentation utile à sa démarche

- **Construire une démarche qui organise l'argumentation**
- **Produire des arguments convaincants**
- **Communiquer son point de vue**

Dans quelle mesure le processus d'intégration économique a-t-il favorisé la croissance des pays de l' Union Européenne ?

Quarante ans après l'instauration du Traité de Rome, en 1957, l'Europe a changé, passant de six à quinze et représente aujourd'hui 372 millions d'habitants.

Depuis sa création, l' U.E. tente de s'organiser dans le but d'unifier et de réduire les écarts entre les états. Désormais, on peut se demander si le processus d'intégration économique a favorisé ou non la croissance des pays de l'U.E. . Après avoir étudié les effets positifs de ce processus nous en montrerons les limites.

Malgré une chute de 1979 à 1985, due au choc pétrolier, on peut observer une augmentation du PIB de l'UE. En effet, de 1973 à 1998 ce dernier a augmenté de 0.4 points alors que le PIB, en 1998 du Japon et des Etats-Unis n'a pas encore réussi à rattraper celui de 1973 (Document N°1 – Insee et Eurostat). Le PIB de l'U.E., est de 17 % supérieur à celui de l'Amérique et de 1.5 fois supérieur à celui du Japon (les deux premières puissances économiques mondiales). Cette croissance est le fruit d'un processus d' intégration.

Les institutions communautaires (Conseil, commission, cours, Parlement), ainsi que des organes complémentaires (Cours des comptes, comité économique et social...) ont comme objectifs l'intégration des Etats. L'un des principaux instruments de l'intégration est le droit communautaire composé de règlements, de décisions et de directives qui ont un caractère obligatoire. Cependant, pour parvenir à ses fins, l'Europe doit aussi disposer d'instruments financiers suffisants.

Ainsi, le budget des communautés européennes a été multiplié par dix de 1973 à 1991 (il passe de 4.5 milliards d'Ecus à 55 milliards ; il représente 85.7 milliards d'Euros). La croissance de ce budget est un indice de l'intégration économique de l'Europe. Ce budget se répartit en différents fonds : le fonds de garantie agricole représente 47.7 % en 1999, le fonds structurel (visant à moderniser les structures économiques régionales et à réduire le fossé entre les zones « favorisées » et « défavorisées » 32.9 % en 1999 ; 3.7 % consacré à la recherche, 5.6 % à l'action extérieure et 5 % à l'administration (Document 2 – Alter éco). Le budget sert donc à la politique agricole commune, à la politique régionale, à la politique sociale et de la santé.

De plus, l'ouverture internationale, résultat de la mise en place du marché commun, a été principalement réalisé par la croissance du commerce intrabranche. Le marché unique, prenant la place du marché commun, le 1er janvier 1993, a contribué à l'intégration de l'Espagne et du Portugal dans le milieu des années 80.

La réalisation du marché commun institué par le traité de Rome en 1957, prévoyait la libre circulation des marchandises (négocié dans le cadre du GATT), des personnes, des services, et des capitaux. Ceci pour déboucher sur une baisse des prix, des gains de productivité, de compétitivité, à dynamiser l'investissement et améliorer le solde extérieur. Le but de cette réalisation est d'accroître le PIB, afin de répondre à des attentes telle que la création d'emplois et l'amélioration du solde public (Doc 4)

Cependant, le marché unique n'a pas eu sur l'emploi et la croissance les effets spectaculaires attendus. En effet, dans les secteurs de haute technologie, caractérisés par une forte demande, on peut observer un certain recul par rapport aux Etats-Unis et au Japon. Comparativement, les exportations communautaires représentent 26 % des exportations totales de l'Union contre 30 % pour les Etats – Unis et 35 % au Japon.

De plus, l'U.E. intervient très faiblement dans les exportations à destination des marchés à croissance rapide. Par suite, les exportations vers les nouveaux pays industrialisés d'Asie ne représentent que 14 % des exportations communautaires, contre 23 % pour les Etats – Unis et 27 % pour le Japon. La concurrence touche un nombre croissant de secteurs industriels grâce à des transferts de technologie qui multiplient les possibilités de production à l'étranger. Les entreprises et FMN font dans le choix de localisation de leur production une place importante au coût du travail.

L'U.E conduit cependant à des effets contradictoires par rapport au choix de localisation, par rapport aux critères de sélection : l'accès au marché et les ressources disponibles. En effet, cette mise en concurrence favorise les espaces disposant des meilleures ressources (doc 6 & doc 1).

On peut alors se demander à qui va profiter cette mobilité favorisée par l'Euro.

Le budget européen ne permet pas de combattre le chômage et c'est essentiellement la flexibilité du marché du travail et des salaires qui permettront de compenser les manques de productivité pour atteindre un des objectifs de la construction européenne. Anis, le taux de chômage de l'Union Européenne est supérieur à celui des U.S.A.

Le processus d'intégration économique a, d'une certaine façon, contribué à la croissance de l' Union Européenne.

Cependant, des inégalités demeurent et nous pouvons nous demander si cette croissance est durable. Il reste à l' Union Européenne beaucoup de problèmes à résoudre (tels que le chômage...). La politique communautaire suffira -t-elle à réduire les inégalités entre zones favorisées et zones défavorisées ?

Une bonne copie d'élève (lycée Triboulet, Valence bac blanc 1999)

Sujet : *Dans quelle mesure le processus d'intégration économique a-t-il favorisé la croissance des pays de l'Union Européenne ?*

Depuis le Traité de Rome en 1957, l'Europe s'est agrandie comptant dans ses rangs en plus de la France, l'Allemagne, l'Italie et le Bénélux : l'Angleterre, la Grèce ou encore la Finlande en 1995. Le projet européen a lui aussi beaucoup évolué : de la volonté d'éviter une autre guerre, on est passé à une volonté plus économique notamment avec le projet de la monnaie unique : l'Euro. Mais, on peut toujours se demander si tous les pays se sont intégrés ou encore si l'Europe a réussi à réduire les inégalités entre les pays en favorisant leur intégration économique. Pour y répondre, nous verrons dans un premier temps qu'il-y-a bien eu intégration économique des pays membres, et dans un second temps nous verrons que des inégalités persistent et que tous les buts fixés n'ont pas été atteints.

En fait, l'Union Européenne est un projet très ambitieux car ayant au départ le but d'éviter un nouveau conflit mondial, il a maintenant de fortes ambitions avec notamment la volonté d'instaurer une monnaie unique. Mais pour cela, il faut que les pays de l'Union soit "économiquement proches". Cependant, malgré ces réussites, des inégalités persistent entre les pays. Ainsi, il y a eu des efforts faits. Effectivement, de 1985 à 1998, la répartition du budget européen a beaucoup changée. L'Europe consacre ainsi une

part de plus en plus importante aux fonds structurels qui visent à combler le fossé existant entre les zones de prospérité et d'expansion et celles plus pauvres. De 1985 où ce poste représentait 12.8 % du budget, on est passé à 32.9% en 1998. De plus, en 1995, des fonds de cohésion ont été créés. Ils visent à aider les pays les plus pauvres, qui sont l'Irlande, le Portugal, la Grèce et l'Espagne, afin qu'ils puissent participer à terme à l'Union économique et monétaire.

De plus avec le Traité de Maastricht, des critères de convergence ont été mis en place pour permettre la mise en place de la monnaie unique. Parmi ces critères, il y a les taux d'intérêts à long terme et les prix à la consommation. On constate que malgré de grosses différences au départ (en 1984) l'écart s'est fortement resserré et en 1998, on a assisté à une quasi-égalisation de ces taux. Aujourd'hui, les niveaux d'inflation de l'ensemble des pays européens tiennent dans un mouchoir de poche. Ceci montre que les pays de l'Union ont la capacité de supporter la discipline de la monnaie unique.

Grâce à tous ces efforts et buts fixés, le constat de l'intégration est fortement visible. Ainsi, de 1959 à 1998, les taux de croissance de tous les pays sont constamment en hausse (malgré un ralentissement en 1979). En 1998, pour tous les pays membres les prévisions étaient positives avec, notamment, +8.7% de croissance en Irlande ou encore +3% en France. En fait, le P.I.B est en constante hausse en Europe, comme celui des Etats-Unis même si la progression de ce dernier est plus forte. En revanche, le Japon qui avait une forte croissance de 1959 à 1973, a maintenant un P.I.B qui diminue (-1.5% en 1998).

On voit donc que par rapport aux autres pays de la Triade, ceux de l'Europe occupent une bonne place. En fait, la construction européenne présente de nombreux avantages, économiques notamment. Ainsi, elle permettra la création d'emplois, l'accroissement du P.I.B ou encore l'amélioration du solde extérieur. En effet, cette construction prévoit la suppression des barrières non-tarifaires, l'ouverture des marchés publics, la libéralisation des services financiers...

Les effets sont donc positifs et permettent l'intégration économique de tous les pays de l'Union. Cependant, malgré ces réussites, des inégalités persistent entre les pays.

En effet, des inégalités demeurent entre les nations et même entre les régions. Prenons le cas du Danemark qui en 1994 avait un P.I.B par habitant au moins 40% supérieur à la moyenne de l'Union Européenne. En revanche, celui de la Grèce était inférieur d'au moins 30%. L'exemple de l'Allemagne est également important car il montre les inégalités entre les différentes régions d'un même pays. C'est en Bavière que le P.I.B par habitant est le plus élevé car il est supérieur d'au moins 40% à la moyenne européenne. Par contre, dans l'Ex-R.D.A, il est inférieur à cette moyenne.

Du fait, cette inégale répartition des richesses, "l'unification croissante du territoire européen a des effets contradictoires en regard des deux critères qu'étudient les entreprises dans leur choix de localisation" ; celles-ci portent donc très souvent leur choix sur les régions étant déjà considérées comme les plus riches de l'Union Européenne puisqu'elles mettent à leur disposition un vaste marché du travail (avec la main-d'œuvre la plus qualifiée), des réseaux denses de sous-traitants et d'offres de services ou encore des infrastructures développées en matière de transport, de recherche ou de formation... En fait, les salaires ont beau être moins élevés dans les pays les moins développés de l'Union, cela ne suffit pas à attirer les quartiers généraux européens des firmes multinationales, qui se concentrent d'ors et déjà dans quelques métropoles.

Mais, il y a également un problème qui est certainement le plus important : le CHOMAGE. En effet, en 1998, la France comptait environ 3 000 000 de chômeurs officiels, ce qui représente un taux de chômage d'environ 10%. La moyenne européenne quant à elle avoisine les 8%. De ce fait, l'Europe se situe mal par rapport aux deux autres pays de la Triade puisque ce même taux est seulement d'environ 4 % aux Etats-Unis et encore moins au Japon. Selon Alternatives Economiques, il ne suffit pas de créer trois millions d'emplois pour mettre fin au chômage. C'est donc un problème très important et difficile à résoudre.

En fait, il faut aussi faire face à la hausse de la population active. Le nombre de personnes qui arrivent chaque année sur le marché du travail est supérieur au nombre de ceux qui en sortent. Et puis, en plus du chômage "officiel", c'est-à-dire les demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E., n'ayant pas travaillé plus de 78 heures le mois précédent et ne recherchant qu'un emploi en contrat à durée indéterminée à temps plein. Mais en fait, les demandeurs d'emploi sont beaucoup plus nombreux, il y a aussi ceux qui sont officiellement considérés comme ayant un travail, mais qui n'occupent qu'un semblant d'emploi. De ce fait, Alternatives Economiques a fait le calcul : il faudrait 13 ans pour revenir au plein emploi car il faut créer 130 emplois pour faire baisser le chômage de 100 en raison d'un retour sur le marché du travail de chômeurs anciennement découragés, des personnes dégoûtées par les conditions, les salaires offerts...etc. On voit donc que cette situation est très compliquée et qu'elle est loin d'être réglée même si actuellement le chômage est en baisse.

On peut également se poser des questions sur les gains du marché unique. En 1998, trois types de conséquences étaient attendues suite à une évaluation par les services de la commission européenne. Étaient donc prévus : une baisse des coûts de production en raison de la réduction des barrières aux échanges (tarifs douaniers...), des économies d'échelle par une rationalisation des processus de production (fusion d'entreprises pour atteindre une taille européenne) et enfin, une réduction des inefficacités internes aux entreprises et des pertes de monopole par un accroissement de la concurrence. Ce n'était donc que des conséquences positives pour l'offre des entreprises. Ceci devait donc faire augmenter le P.I.B et l'emploi. Malgré de nombreuses fusions, acquisitions d'entreprises, l'objectif d'augmentation du P.I.B et de l'emploi, nous l'avons vu plus haut n'a pas pu être atteint puisque l'Europe a perdu de nombreux emplois en 1992. Donc le marché unique n'a pas eu sur l'emploi et la croissance les effets spectaculaires qu'on lui avait un peu rapidement prêtés.

Pour conclure, on peut donc dire que l'Union Européenne a favorisé la croissance économique de tous les pays membres grâce à une forte volonté d'intégration mise en place par le Traité de Maastricht. Malgré tout, des inégalités dans la répartition des richesses entre les pays persistent. Depuis 1992, date qui marque une période de récession, l'Europe est très touchée par le

chômage et même si petit à petit il diminue, ce problème est tout de même loin d'avoir disparu. Et puis, avec l'Euro () qui arrivera bientôt dans nos foyers, on peut se demander si il atteindra son objectif, et comment il se comportera face au Dollar (\$).

Sujet : *Dans quelle mesure le processus d'intégration économique a-t-il favorisé la croissance des pays de l'Union Européenne ?*

Travail sur le sujet

1 – Le sujet porte sur l'intégration économique des pays de l'UE en Europe. Plus particulièrement sur les conséquences de ce processus sur la croissance des pays qui constituent l'Europe.

2 – Cadre spatial : l'Europe des 15

temporel : depuis l'idée d'union après la seconde guerre mondiale à aujourd'hui.

3 – On doit mener une analyse ie : étudier les évolutions. Il s'agit aussi de discuter de la tournure qu'a pris l'Europe

4– Définitions des mots clés:

Reformulation du sujet :

Il faut se demander si les étapes qui mènent à l'Europe, ie à une union, une zone, ont permis la croissance ie ont eues des effets sur le PIB et implicitement sur l'emploi (on vise le plein emploi) des 15 pays constituant l'Europe.

Axes de travail : quel est le processus d'intégration économique ? Quel est son objectif ? Par quels moyens atteindre cet objectif ?

Pour quelle – 73, résultats brillants : baisse des tarifs douaniers mais s raisons l'objectif prioritaire est devenu celui de la stabilité du taux de change, alors que le chômage persiste en Europe ?

Quelles sont les conséquences de tels processus ? Sont-elles seulement économique ?

5 - Notions du programme ou pré-requis à mobiliser pour ce sujet

Libre-échange – Protectionnisme – Plein emploi/chômage de masse – Euro (monnaie unique) –

Politiques économiques – Taux de change – La rentabilité du taux de change est incompatible avec l'autonomie

Travail sur les documents :

Doc 1- croissance du PIB en volume de quelques pays. L'union européenne est située entre les EU et devant le Japon (en ce qui concerne le taux de variation de son PIB en 98)

En 59-73, résultats brillants : baisse des tarifs douaniers mais après cela ne suffit plus la croissance continue d'augmenter environ 2,8% par an pour l'UE, mais moins vite

Doc 2 – Répartition par postes du budget européen

On constate une tendance à la hausse des parts du fonds structurel dans le budget de l'Etat. Les pays cherchent à rendre leurs entreprises compétitives notamment depuis 85, avec l'accélération de la mondialisation. En effet, la part des fonds structurels a augmenté d'environ 20 points en 20 ans. La recherche, elle occupe 3.7 % du budget soit une hausse de 1.3 points depuis 1985 ; ce qui révèle le désir d'améliorer les stratégies économiques des entreprises

Doc 3 – Ce document, donne un regard critique sur les conséquences de l'adoption de la monnaie unique. En effet, à l'intérieur de la zone Euro existent des inégalités : certains pays (France...) Sont plus développés et plus riches que d'autres (Portugal...) D'après un doc d'Alter-éco, l'euro pourrait creuser les inégalités et se révéler négatif pour tous : salaires bas attirants dans les pays les moins développés et donc exploitation tandis que centre de décision et recherche donc haute technologie et domination des autres pays

Doc 4 - La construction Européenne avec ces 3 principales étapes :

- suppression des barrières douanière
 - libéralisation des services financiers
 - suppression des barrières non tarifaires en premier
- Celle-ci avait pour but, principalement économique, ici de favoriser l'effet d'offre des entreprises afin que celles-ci plus compétitives puissent se développer (éco d'échelles et entraîner la croissance et le plein - emploi dans un pays)

Doc 5 – Evolution des taux d'intérêt à long terme et des prix à la consommation de 84 à 97

Quand les taux d'intérêts sont élevés dans un pays, les autres sont incités à investir à l'étranger (dans ce pays) ainsi, il y a une fuite des capitaux et donc une baisse d'importance de la monnaie dans l'autre pays ce qui crée de l'inflation : les prix varient par exemple jusqu'à 7 % par rapport à l'année précédente . (Ce doc montre la nécessité d'une politique monétaire unique)

Doc 6 - Ce document est à joindre avec le doc 3. En effet, ils se complètent puisque tous deux évoquent le risque d'inégalités (dans la partie limites du devoir). Même si les disparitions de barrières douanières pour tous, même si une égalité sur l'accès aux territoires en Europe semble être en vigueur, cela n'empêche pas que certains pays plus développés que d'autres prennent le monopole, ainsi la croissance n'est pas si évidente pour tous.